

aux besoins des différentes régions géographiques. En Afrique, ce projet est mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Kenya, au Maroc, au Mozambique, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone et en Zambie. Au Kenya, plus de 700 professionnels de la santé ont été formés au traitement de la toxicomanie. Un séminaire régional de formation de formateurs tenu à Nairobi en septembre 2012 a rassemblé 54 professionnels de la santé issus de 11 pays africains.

402. En Algérie, un projet pluriannuel a été mis en place en vue d'établir un réseau de plus de 50 centres de traitement de la toxicomanie. À ce jour, sept centres de soins aux toxicomanes, qui s'ajoutent aux structures existantes, sont déjà opérationnels.

403. Au Kenya, l'Autorité nationale de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues a commencé à mettre en œuvre un programme pour le traitement de substitution par les opiacés et un programme d'échange de seringues.

404. L'engagement du Gouvernement marocain en matière de prévention de la toxicomanie et de traitement et de réadaptation des toxicomanes ressort clairement du programme national mis en place en 1999, qui prévoit la création de centres de traitement pour les jeunes à conduite toxicomaniaque et propose aux patients des services de sensibilisation, de diagnostic, de prévention et de réinsertion sociale. Depuis 2010, le Maroc dispose également d'un programme de traitement de substitution à la méthadone.

405. En République-Unie de Tanzanie, où un programme de traitement d'entretien à la méthadone destiné aux usagers de drogues par injection a été lancé en 2011, un nouveau centre de traitement de la dépendance aux opioïdes a été ouvert en 2012. Jusqu'à 1 500 usagers de drogues par injection pourraient bénéficier de ce programme.

## B. Amériques

### Amérique centrale et Caraïbes

#### 1. Principaux faits nouveaux

406. La région Amérique centrale et Caraïbes reste une importante zone de transit pour la cocaïne d'Amérique du Sud destinée au marché nord-américain. D'une manière générale, la région a enregistré un recul des saisies de cocaïne en 2010, en raison peut-être de la baisse de la demande en Amérique du Nord. Nonobstant, la montée en puissance des gangs de la drogue a contribué à faire augmenter les taux de corruption et d'homicides dans la région, notamment au Belize, en El Salvador, au Guatemala

et au Honduras, pays qui sont particulièrement touchés par des niveaux élevés de violence liée à la drogue. En Amérique centrale, les zones exposées à un trafic intense de drogues présentent des taux d'homicides particulièrement élevés. Le trafic de drogues a corrompu certaines institutions publiques qui, dans plusieurs cas, ont été submergées par les ressources déployées par les organisations de trafiquants.

407. L'ONUDC estime que quelque 280 tonnes de cocaïne d'Amérique du Sud (quantité corrigée compte tenu de la pureté) sont destinées à l'Amérique du Nord. Une grande partie transite par l'Amérique centrale et les Caraïbes, sous-régions dans lesquelles l'usage de cocaïne augmente également. Récemment, le nombre d'envois de cocaïne destinés à des pays d'Amérique centrale et, par la suite, au Mexique et aux États-Unis d'Amérique a progressé. Les taux de prévalence de l'usage de cocaïne en Amérique centrale et dans les Caraïbes en 2010 ont été estimés par l'ONUDC à 0,5 % et 0,7 % respectivement.

408. En 2011 et 2012, le trafic de précurseurs, en particulier de substances chimiques non placées sous contrôle et utilisées pour la fabrication illicite de méthamphétamine, s'est intensifié dans les pays d'Amérique centrale. Au cours de la même période, El Salvador, le Guatemala et le Nicaragua ont fait état d'incidents ayant abouti à d'importantes saisies d'esters de l'acide phénylacétique et de méthylamine. Des laboratoires illicites ont également été découverts dans la région. De la même manière, les saisies de précurseurs chimiques, de matières premières (pâte de coca) et de laboratoires réalisées au Guatemala et au Honduras indiquent qu'il existe vraisemblablement des installations de raffinage de cocaïne et d'héroïne. Les saisies importantes de substances chimiques effectuées sur une courte période représentent un défi pour les autorités locales, qui doivent les manipuler en toute sécurité et les éliminer de manière écologique. En outre, l'abus de MDMA ("ecstasy"), qui est généralement importée d'Europe, se répand en Amérique centrale et dans les Caraïbes depuis la période 2010-2011.

409. Les effets déstabilisateurs du trafic de drogues et leur incidence sur la sécurité régionale se sont intensifiés, et la région a été touchée par l'aggravation de la violence qui accompagne ce trafic. On observe la persistance des liens existant entre le trafic de drogues, le trafic d'armes et les niveaux par conséquent plus élevés de violence, dont un taux d'homicides accru, qui ont caractérisé la criminalité liée aux drogues dans plusieurs pays de la région au cours de l'année écoulée. Selon les données les plus récentes de l'ONUDC, le Honduras et El Salvador sont les pays les plus violents du monde, avec des taux d'homicides de 92 et 69 pour 100 000 habitants respectivement, et l'Amérique centrale est la région la plus violente, avec 41 homicides

pour 100 000 habitants, soit un taux supérieur de plus d'un tiers à celui de l'Afrique australe et représentant le double du taux constaté en Afrique centrale et en Amérique du Sud. La situation en matière de violence liée à la criminalité et à la drogue dans la région est critique; en effet, dans certaines zones, la sécurité de la population est toujours menacée par des taux croissants de violence, en particulier de criminalité liée à la drogue. Le nombre d'arrestations et d'extraditions de trafiquants de drogues importants, dont certains avaient des liens avec les cartels mexicains, qui ont été opérées récemment au Guatemala souligne la présence de cartels de la drogue sur le territoire national, ce qu'indique également l'intensification de la violence constatée dans ce pays où le taux d'homicides est de 38,5 pour 100 000 habitants.

410. La Jamaïque demeure le premier producteur de cannabis dans les Caraïbes et elle est utilisée par les trafiquants de cocaïne comme point de transbordement pour d'autres drogues illicites. Le commerce illicite de drogues continue de jouer un rôle déterminant dans l'apport de capitaux aux membres de gangs et autres groupes criminels organisés actifs en Jamaïque. En 2010, Curaçao est redevenue un gros centre d'échanges (de cannabis et de cocaïne) par l'intermédiaire de "mules" mais, en 2011, le trafic s'est redéployé à la Barbade et à la Trinité-et-Tobago. Par ailleurs, pour acheminer de la drogue aux États-Unis, les trafiquants colombiens ont de plus en plus recours à des itinéraires passant par le Panama, qui sert de plaque tournante, et d'autres pays d'Amérique centrale.

411. L'OICS est vivement préoccupé par l'évolution récente de la situation en Amérique centrale, et en particulier par l'appel lancé à haut niveau dans plusieurs pays en faveur de la légalisation des drogues illicites dans l'idée que la dépénalisation du trafic réduirait la violence liée à la drogue; ces propositions seraient incompatibles avec les obligations contractées par les Parties aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. L'OICS s'inquiète de l'influence croissante de puissants cartels de la drogue sur les maras (des bandes locales) qui se sont diversifiées et internationalisées, et qui se livrent désormais au trafic de drogues et à leurs activités illicites en la matière avec le soutien de cartels de petite et de moyenne tailles. D'où un nouveau défi pour les gouvernements de la région qui doivent s'attaquer à la fois au trafic de drogues illicites et à la violence liée à la drogue.

412. L'ONUDDC a mis en œuvre son programme régional pour l'Amérique centrale pour la période 2009-2012, qui est en cours de révision et qui comprendra une deuxième phase pour la période 2013-2015, et il achève l'élaboration d'un programme régional pour les Caraïbes en coopération étroite avec le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Ces travaux sont pilotés par la plate-forme

régionale pour l'Amérique centrale et les Caraïbes récemment mise en place par l'ONUDDC au Panama. Le 15 octobre 2012, l'ONUDDC a créé au Mexique un bureau de liaison et de partenariat, le premier de ce type. Cette initiative pourra servir de modèle à d'autres pays dans d'autres régions et elle renforcera la coopération entre le Mexique et l'ONUDDC, en mettant à profit les connaissances spécialisées et l'expérience acquises par ce pays dans la lutte contre les drogues illicites et la criminalité organisée. Fruits de la coopération régionale, des centres d'excellence sont créés au Mexique et en République dominicaine afin de promouvoir des programmes de réduction de la demande de drogues et des mesures de justice pénale fondés sur des données factuelles. En Amérique centrale, la justice pénale a été renforcée par le Réseau centre-américain des services de poursuite spécialisés dans la criminalité organisée (REFCO), qui a mis en œuvre les meilleures pratiques pour favoriser les enquêtes transnationales en matière de criminalité organisée. Par ailleurs, le Programme mondial de contrôle des conteneurs, initiative conjointe de l'ONUDDC et de l'Organisation mondiale des douanes visant les conteneurs transportés par voie maritime, continue de s'étendre et concerne désormais un nombre accru de pays de la région.

## 2. Coopération régionale

413. La vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes s'est tenue à Santiago en octobre 2011. Elle a examiné trois grands thèmes: forger des partenariats avec l'industrie chimique pour renforcer le contrôle des précurseurs, instituer des contrôles efficaces aux frontières et lutter contre le produit du trafic de drogues. Les participants ont discuté des mesures prises pour lutter contre le trafic de drogues et des problèmes pratiques qui entravent la coopération aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que des mesures adoptées pour y remédier. L'OICS prend acte des recommandations formulées à la Réunion, notamment de celle par laquelle, afin de mieux détecter les tentatives de détournement illicite de précurseurs, les gouvernements de la région sont invités à examiner les informations en leur possession concernant les saisies de cocaïne et de précurseurs en vue d'une analyse des tendances y relatives. Il encourage la poursuite et le renforcement de la coopération, de la coordination et de l'échange d'informations entre les services de détection et de répression de la région. Il prend note du rôle important et de la contribution des agents de liaison en matière de drogues pour ce qui est de la mise en commun d'informations et de la conduite d'enquêtes conjointes.

414. Le secrétariat du Groupe d'experts sur les substances chimiques et les produits pharmaceutiques de la CICAD s'est réuni à Saint-Domingue du 25 au 29 juin 2012 avec la participation de l'OICS. Ce dernier a donné un aperçu des lacunes existantes en matière de contrôle des précurseurs chimiques dans la région et des outils dont disposaient les gouvernements pour surmonter ces insuffisances; il a mentionné l'alinéa a) du paragraphe 10 de l'article 12 de la Convention de 1988 et a encouragé les gouvernements à s'inscrire au nouveau Système de notification des incidents concernant les précurseurs (Système PICS) et à établir leurs besoins légitimes annuels en précurseurs de stimulants de type amphétamine.

415. Le Ministère bélizien de la santé a accueilli la cinquième réunion des directeurs de conseils nationaux des drogues à Belize City les 3 et 4 mai 2012. Le thème de cette réunion régionale annuelle, qui a rassemblé 20 directeurs de conseils nationaux des drogues des États de la CARICOM, était le renforcement des ressources humaines consacrées à la réduction de la demande de drogues en vue du développement durable. Les participants ont examiné les stratégies mises en œuvre dans les Caraïbes pour réduire la demande et l'offre de drogues illicites dans les pays de la sous-région, améliorer les traitements et élargir l'accès aux soins des personnes souffrant de troubles liés à l'abus de drogues et réduire les coûts psychosociaux de la toxicomanie.

416. Les 16 et 17 mai 2012, la République dominicaine a accueilli une Conférence régionale sur la criminalité organisée tenue à l'initiative du Réseau REFCO qui est un réseau de services de poursuite spécialisés œuvrant en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Douze représentants de ministères publics ont examiné des questions telles que les gangs de la drogue et les stratégies visant à renforcer les ministères publics et à combattre le blanchiment d'argent.

417. Le Président de la République du Honduras a accueilli les présidents des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) à Tegucigalpa le 6 mars 2012. Ont participé à cet événement les Présidents des pays suivants: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama. Ils ont publié à l'issue de la réunion une déclaration conjointe soulignant l'importance pour la région de la sécurité et du bien-être de ses citoyens ainsi que la nécessité de poursuivre le dialogue sur la Stratégie pour la sécurité en Amérique centrale et sur le rôle de cette dernière pour le développement économique et social de la région. Le Ministre dominicain des affaires étrangères et le Vice-Président des États-Unis d'Amérique ont également participé à cette réunion. Parmi les questions examinées figuraient le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes, le trafic de

précurseurs chimiques et les coûts humains, sociaux et économiques que ces activités illégales font peser sur les pays de la région. Les participants ont rappelé les engagements pris par la communauté internationale dans le cadre de la Conférence internationale d'appui à la Stratégie pour la sécurité en Amérique centrale qui s'est tenue à Guatemala les 22 et 23 juin 2011. Ils ont également reconnu qu'il importait de renforcer les mécanismes régionaux d'échange d'informations entre l'Amérique centrale et le reste de la communauté internationale et qu'il était nécessaire de s'attaquer au problème du trafic de drogues de manière globale, en menant non seulement des activités d'interception mais aussi des activités de réduction de l'offre et de la consommation en particulier.

418. Le Projet transrégional de communication aéroportuaire (AIRCOP) et le Programme mondial de contrôle des conteneurs sont tous deux activement mis en œuvre en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Le Projet AIRCOP a été lancé au Bureau régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, au Panama, en juillet 2012. Dans le cadre de ce projet, des équipes spéciales conjointes chargées des interceptions dans les aéroports vont être mises en place dans un certain nombre de pays de la région et reliées aux bases de données internationales en matière de détection et de répression. Les réseaux de communication d'INTERPOL et de l'Organisation mondiale des douanes vont être sécurisés pour que des informations opérationnelles devant permettre l'identification de réseaux illicites et l'interception d'expéditions illicites puissent être transmises en temps réel aux aéroports internationaux. Dans le cadre du Projet AIRCOP sont proposés des programmes de formation ciblés sur les méthodes, techniques et systèmes d'analyse des risques, de détection des drogues et d'enquêtes relatives aux réseaux criminels. Dans la région Amérique centrale et Caraïbes, le projet devait concerner la République dominicaine et la Jamaïque; il devait être ensuite étendu à d'autres zones clés de la région. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs est mis en œuvre au Costa Rica, au Guatemala et au Panama ainsi que dans d'autres pays d'Amérique du Sud. Ce projet conjoint permet aux pays d'améliorer l'échange d'informations entre les services de détection et de répression, de renforcer les capacités de ces services avec leurs homologues, de favoriser l'échange d'informations et le signalement de conteneurs, de planifier des opérations ciblées, de déployer des techniques d'enquête spéciales et de faciliter les enquêtes après les saisies. En 2011, les agents des services de détection et de répression qui coopéraient dans le cadre du Programme en Amérique latine ont saisi quelque 10 tonnes de drogues et 166 000 litres de diverses substances chimiques. Le Programme continuera à se développer dans la région: des unités doivent entrer en service en 2012-2013 au Chili, au

Guyana, en Jamaïque, en République dominicaine et au Suriname. Actuellement, des évaluations portuaires complètes sont réalisées et des mémorandums d'accord sont négociés avec chacun de ces pays.

### 3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

419. Le Costa Rica a signalé qu'il avait continué d'appliquer son plan national de lutte contre la drogue pour la période 2008-2012. Cette stratégie comprend un volet relatif à la demande de drogues et couvre les domaines de l'éducation, de la sécurité, de la justice et des organisations non gouvernementales.

420. En 2011, Cuba a poursuivi l'Opération Hachet; menée par le Ministère de l'intérieur avec la participation d'autres ministères, celle-ci vise à réduire l'offre de drogues illicites grâce à l'intensification de la surveillance des côtes et des frontières dans le cadre des activités de détection et d'interception. Le Gouvernement cubain a continué d'intercepter des navires et des aéronefs suspects et de partager avec les pays voisins, notamment avec les États-Unis, des informations relatives aux embarcations dites "go-fast". En 2011, Cuba a signalé en temps réel à la Garde côtière des États-Unis quelque 45 cas de trafic de drogues impliquant de telles embarcations.

421. En 2011, pour lutter plus efficacement contre les drogues illicites, le Gouvernement salvadorien a mis sur pied un ensemble de mécanismes de procédure innovants visant à améliorer les enquêtes pénales du point de vue scientifique; parmi ces mécanismes figurent le recours à des techniques spéciales, telles que la livraison surveillée, l'achat surveillé et les opérations secrètes, ainsi que des règlements relatifs à la confiscation du produit du crime. En coopération avec l'OEA, le Gouvernement salvadorien met en place des programmes concernant les drogues, notamment le Programme de formation et de certification pour la prévention, le traitement et la réadaptation dans les domaines de l'abus de drogues et de la violence (PROCCER). En mars et juin 2012, le Réseau REFCO a proposé un programme national de formation et un atelier sur les écoutes téléphoniques qui ont été organisés par le Bureau du procureur général d'El Salvador à l'intention des procureurs nationaux. Ces activités ont encouragé un échange d'informations fondé sur les besoins et les avis des personnes chargées de faire respecter la législation relative aux écoutes téléphoniques. La Loi spéciale sur l'interception des communications a été adoptée en 2010 et comprend des dispositions sur les écoutes téléphoniques.

422. Le Guatemala a continué d'apporter son soutien à la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala qui, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, mène

des enquêtes sur des affaires de corruption retentissantes et sur la criminalité organisée en vue de renforcer le système judiciaire national. En novembre 2011, le Président a pris une mesure inédite en signant l'ordre final d'extradition vers les États-Unis de l'ancien Président, qui y était accusé de blanchiment d'argent. Avec l'appui du Gouvernement des États-Unis, le Gouvernement hondurien a entrepris des opérations plus ambitieuses d'interception de stupéfiants et travaille à la mise en place d'institutions capables d'instruire des affaires pénales, de traduire des suspects devant un juge et de faire incarcérer les auteurs d'infractions condamnés.

423. Le Gouvernement jamaïcain continue de collaborer avec ses homologues de la région, comme Cuba, à la lutte contre le commerce de stupéfiants illicites. Il prépare actuellement des accords bilatéraux avec Cuba et Haïti sur le commerce illicite de drogues, le commerce de drogues contre des armes et d'autres activités criminelles organisées. S'agissant du trafic par voie maritime, la Jamaïque a signalé qu'elle avait conclu des accords bilatéraux avec Cuba et les États-Unis et qu'elle prévoyait également de signer des accords de coopération avec les Bahamas et la République dominicaine. Concernant les individus arrêtés pour participation au commerce illicite de drogues et à d'autres infractions liées aux drogues, le nombre de Jamaïcains arrêtés en 2011 s'élevait à 20 216, un chiffre supérieur au nombre total d'arrestations enregistrées en 2010. Une augmentation du nombre de ressortissants étrangers utilisés comme passeurs pour introduire clandestinement de la drogue au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a néanmoins été observée. En Jamaïque, l'aéroport international Ian Fleming et le port de Falmouth, qui ont tous deux récemment rouvert, ont offert aux trafiquants de drogues des possibilités de contrebande; ce risque a toutefois été atténué par la vigilance des services de détection et de répression du pays. Le Ministère de la sécurité nationale achève actuellement l'élaboration du Plan national/directeur de prévention et de lutte contre l'abus de drogues pour la période 2012-2016. En 2011-2012, une stratégie annuelle de lutte antidrogue a été mise en place sous la supervision du Comité de contrôle des stupéfiants afin de déstabiliser et de démanteler les principales organisations criminelles de trafic de drogues et d'accélérer le programme d'éradication du cannabis.

424. La Trinité-et-Tobago constitue toujours un point de transbordement de stupéfiants et de précurseurs chimiques et un centre d'autres activités transnationales illicites. Le Gouvernement mène activement des initiatives de réduction de l'offre et de la demande fondées sur la révision de la législation, le renforcement des institutions, l'amélioration de la coopération interinstitutionnelle, le

renforcement des capacités, le lancement d'initiatives de contrôle aux frontières, l'échange d'informations et de renseignements, la sensibilisation du public et la standardisation des activités des centres de traitement et de réadaptation. Dans le cadre de ces initiatives, plusieurs services de détection et de répression et services de sécurité du pays ont entrepris un certain nombre de stratégies d'interception visant à lutter contre le trafic de drogues. En 2010-2011, les autorités de détection et de répression du pays ont participé avec leurs homologues d'Allemagne, d'Espagne, des États-Unis, de France et du Royaume-Uni à des enquêtes conjointes qui ont abouti à plusieurs saisies et arrestations.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### a) Stupéfiants

425. S'il est vrai que les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes produisent du cannabis et, dans une moindre mesure, de l'opium, et que leurs habitants consomment aussi des drogues, le principal risque que court cette région résulte du transit de cocaïne d'Amérique du Sud. Dans certains pays de la région, l'augmentation des taux d'homicides est liée à la criminalité organisée et aux conflits qui opposent les groupes criminels pour le contrôle des itinéraires de trafic de drogues à destination des marchés illicites situés plus au nord. Les groupes criminels organisés basés en Colombie et au Mexique exercent une emprise croissante sur le commerce illicite de drogues et contribuent au développement de la violence dans l'ensemble de la région. En avril 2012, les services guatémaltèques de détection et de répression ont arrêté le chef d'une importante organisation de trafic de drogues et de blanchiment d'argent basée au Guatemala. Le suspect avait introduit clandestinement des milliers de kilogrammes de cocaïne au Mexique et, de là, aux États-Unis et était apparemment responsable de l'arrivée du groupe criminel mexicain Los Zetas en Guatemala en 2008. Il entretenait des liens étroits avec Los Zetas et était une personnalité dangereuse et centrale du commerce de drogues illicites en Amérique centrale.

426. Après avoir reculé ces dernières années, le trafic de cocaïne passant par les Caraïbes semble de nouveau progresser. Les autorités colombiennes ont signalé que la plupart des saisies qu'ils avaient effectuées récemment mettaient en lumière l'importance croissante de la route des Caraïbes par rapport aux années précédentes, où les saisies étaient principalement réalisées dans le Pacifique. En mai 2012, les autorités des États-Unis ont saisi sur un "go-fast", dans les eaux internationales des Caraïbes, 1 288 kg de cocaïne conditionnée sous la forme de 50 grands ballots. Les autorités colombiennes ont indiqué que sur les 155,8 tonnes de cocaïne saisies en 2011, 55 % avaient été

saisies dans les eaux territoriales ou internationales. À l'heure actuelle, les trafiquants expédient généralement leurs cargaisons par voie maritime à bord de navires et de semi-submersibles qui traversent les Caraïbes en direction du couloir du Mexique et de l'Amérique centrale, puis par voie terrestre jusqu'aux États-Unis. La Jamaïque a fait état d'une forte hausse de la quantité de cocaïne saisie en 2011 par rapport à l'année précédente: de 178 kg en 2010, elle est passée à 553 kg en 2011. Environ 1,5 kg de cocaïne sous forme de "crack" a été saisi en Jamaïque en 2011. Selon le rapport de la vingt et unième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago du 3 au 7 octobre 2011, l'une des nouvelles difficultés rencontrées dans la région est l'apparition d'un trafic par voie aérienne de cocaïne liquide ingérée par des passeurs. Cette méthode de dissimulation est de plus en plus répandue et de nouvelles mesures devraient être prises dans les aéroports de la région pour en permettre la détection. À cette même réunion, l'attention a été appelée sur le trafic de cannabis ingéré par des passeurs. Cette nouvelle pratique serait la conséquence du prix élevé des produits du cannabis sur les marchés illicites.

427. La République dominicaine reste un important pays de transit de drogues illicites. Toutefois, grâce à la multiplication des mesures d'interception, la contrebande de drogues à travers le territoire de ce pays a reculé. Les efforts déployés par le pays pour lutter contre ce phénomène ont abouti à une augmentation de la quantité de stupéfiants saisis en 2011 par rapport à 2010, la plupart des saisies étant effectuées dans les six aéroports internationaux et dans les ports maritimes du pays. En 2011, les autorités dominicaines ont saisi 6,7 tonnes de cocaïne, 42 kg d'héroïne, 845 kg de cannabis et 5 551 comprimés de MDMA ("ecstasy"). Au cours de l'année 2010, 4,85 tonnes de cocaïne, 30 kg d'héroïne, 642 kg de cannabis et 138 comprimés d'"ecstasy" avaient été saisis par les services de détection et de répression.

428. À la Trinité-et-Tobago, deux drogues posent problème: la cocaïne, qui provient essentiellement de Colombie, et des variétés de cannabis à forte teneur en THC qui sont introduites en contrebande depuis la Colombie, la Jamaïque et Saint-Vincent-et-les Grenadines à des fins de consommation intérieure. La majeure partie de la cocaïne transitant par la Trinité-et-Tobago y est acheminée via le Guyana, le Suriname et le Venezuela (République bolivarienne du); elle est transportée dans des conteneurs de fret principalement destinés à l'Europe ainsi que dans des embarcations plus petites reliant la Trinité-et-Tobago à l'Amérique du Sud. En 2010, selon les services de police trinidiens, 85 kg de cocaïne ont été saisis dans le pays, contre 98 kg au cours du premier semestre de 2011.

Pendant la même période (2010-2011), les saisies de cannabis ont diminué, passant d'environ 1 848 kg à 825 kg.

429. En 2010, la Jamaïque a éradiqué 447 hectares de cultures de cannabis et, entre le début de l'année et septembre 2012, 373 hectares, soit 1 053 000 pieds de cannabis. Cependant, en raison du manque d'informations fiables, la superficie exacte des cultures, la superficie récoltable et l'ampleur de la production de cannabis dans le pays Jamaïque ne sont pas connues. La Jamaïque demeure un gros exportateur d'herbe de cannabis dans la région, et un trafic de résine de cannabis ("haschisch") trouve également son origine dans le pays. En 2011, la Jamaïque a saisi quelque 36 732 kg d'herbe de cannabis, 9 kg de haschisch, 170 kg d'huile de cannabis et 130 kg de graines de cannabis.

430. La culture illicite du pavot à opium en Amérique centrale, notamment au Guatemala, est de plus en plus préoccupante. Les informations disponibles concernant l'éradication donnent à penser que cette culture se répand au Guatemala et qu'elle pourrait contrebalancer la diminution de la production d'opium en Colombie, où l'abus d'héroïne semble avoir augmenté, réduisant ainsi la part d'héroïne destinée au trafic vers d'autres pays consommateurs. La superficie des cultures de pavot à opium éradiquées au Guatemala s'est accrue, passant de 489 hectares en 2005 à 1 490 hectares en 2011. Les saisies d'héroïne ont également augmenté le long des itinéraires de trafic d'Amérique centrale, ce qui conforte l'hypothèse d'une hausse de la production d'opium et de l'offre d'héroïne. Néanmoins, à l'heure actuelle, aucune activité de télédétection ou d'enquête de terrain n'est menée en Amérique centrale; il existe donc peu de données précises sur les cultures et le rendement ou d'estimations de la production.

431. El Salvador a fait état d'affaires impliquant des organisations criminelles qui se livrent au trafic de préparations pharmaceutiques, en particulier d'oxycodone, de méthadone et d'hydrocodone, médicaments utilisés dans un cadre licite pour soulager la douleur et traiter l'héroïnomanie. Les enquêtes ont abouti à l'arrestation de personnes ayant participé à ces activités, notamment de membres du corps médical. L'OICS a rappelé les risques que comporte l'abus de ces substances et a invité les gouvernements à surveiller la situation dans la région et à exercer un contrôle efficace sur les mécanismes de distribution.

432. À Saint Vincent-et-les Grenadines, important producteur de cannabis, les responsables ont estimé que plus de 120 hectares étaient consacrés à la culture du cannabis. Au cours de l'année 2011, le Gouvernement a éradiqué 28 hectares de cultures de cannabis, soit

1 696 021 pieds, et a saisi 10,1 tonnes de cannabis, 39 kg de cocaïne et 180 cailloux de cocaïne. D'après l'étude mondiale sur les homicides réalisée par l'ONUDC en 2011 (*2011 Global Study on Homicide: Trends, Contexts, Data*), le taux d'homicides à Saint-Vincent-et-les Grenadines a atteint un niveau record en 2007, avec 33 homicides pour 100 000 habitants. Selon les chiffres les plus récents, le taux pour 2010 est estimé à 22 homicides pour 100 000 habitants. En 2011, Saint-Vincent-et-les Grenadines a également signalé que des poursuites avaient été engagées dans 522 affaires liées à la drogue, que 322 condamnations avaient été prononcées et que 432 personnes avaient été arrêtées pour infractions liées à la drogue.

#### b) Substances psychotropes

433. L'usage inapproprié de préparations pharmaceutiques, notamment de celles qui contiennent des tranquillisants, des sédatifs et des stimulants, reste très préoccupant en Amérique centrale, notamment parmi les femmes. L'Amérique centrale est toujours touchée par l'abus de préparations pharmaceutiques contenant des stimulants ainsi que de stimulants délivrés sur ordonnance. Aucune donnée générale relative à la prévalence de ces usages dans la région Amérique centrale et Caraïbes n'est disponible ou n'a été communiquée par les pays.

434. L'Amérique centrale affiche une prévalence élevée de l'abus de stimulants de type amphétamine. La fabrication illicite de ces substances et l'augmentation du nombre de saisies de leurs précurseurs ont été signalées dans de nombreux pays, notamment au Guatemala, où un laboratoire de fabrication de méthamphétamine a été démantelé par les autorités en décembre 2011. Ce laboratoire était situé à San Marcos, à quelque 275 km de Guatemala, et au moins 500 kg de méthamphétamine y auraient été fabriqués, pour une valeur estimée à plus de 32 millions de dollars des États-Unis. Les services de détection et de répression guatémaltèques ont également confisqué du matériel de fabrication et des produits chimiques qui auraient pu être utilisés pour la synthèse de la méthamphétamine. En 2011, des laboratoires clandestins de fabrication de stimulants de type amphétamine ont aussi été démantelés au Nicaragua.

435. Selon un rapport récent publié par la CICAD, les pays d'Amérique centrale ont signalé avoir saisi des produits pharmaceutiques et ont communiqué des informations relatives aux quantités et aux types de substances placées sous contrôle concernées, qui variaient selon les pays. Il s'agissait principalement de tranquillisants tels que les benzodiazépines diazépam, alprazolam et clonazépam. Des saisies moins importantes de stimulants tels que le méthylphénidate et d'anorexigènes tels que l'amfépramone, la phentermine et le mazindol ont également été réalisées.

### c) Précurseurs

436. Au cours de l'année 2011, les mesures prises par la Police salvadorienne ont permis de mettre au jour un certain nombre de réseaux internationaux de trafic de drogues dont le *modus operandi* consistait à importer de grandes quantités de précurseurs (éphédrine, pseudoéphédrine, phénylacétate d'éthyle et méthylamine) depuis la Chine en passant par le port d'Acajutla. Ces substances étaient ensuite acheminées en petites quantités et par voie terrestre jusqu'au Guatemala à des fins de fabrication illicite de drogues synthétiques. En 2011, quelque 213 kg de ces précurseurs ont été saisis en El Salvador.

437. Au Guatemala, environ 100 kg d'éphédrine, 95 kg de pseudoéphédrine et 550 310 comprimés de pseudoéphédrine ont été saisis par la Police civile nationale en 2011-2012. Quelque 212 litres d'acide sulfurique et 512 litres d'anhydride acétique ont également été saisis au cours de cette période.

438. En janvier 2012, l'Administration fiscale, le Secrétariat de la marine et le Bureau du Procureur général du Mexique ont saisi 12 conteneurs de monométhylamine, substance chimique non placée sous contrôle et utilisée pour fabriquer de la méthamphétamine, pour un poids total d'environ 195 tonnes. Ces conteneurs étaient arrivés au port mexicain de Lázaro Cárdenas depuis la Chine. Dix d'entre eux avaient pour destination Puerto Quetzal au Guatemala, et les deux autres le port de Corinto au Nicaragua.

## 5. Abus et traitement

439. La prévalence annuelle de l'abus de cocaïne au sein de la population générale en Amérique centrale et dans les Caraïbes (0,5 % et 0,7 %, respectivement) demeure supérieure à la moyenne mondiale, et la population est de plus en plus affectée par le trafic de cocaïne.

440. Il a été signalé que la prévalence annuelle de l'abus de stimulants de type amphétamine en Amérique centrale était considérablement plus élevée que la moyenne mondiale; c'est notamment le cas en El Salvador (3,3 %), au Belize et au Costa Rica (1,3 %), ainsi qu'au Panama (1,2 %). L'ONU DC a estimé qu'en Amérique centrale et dans les Caraïbes, quelque 330 000 et 220 000 personnes, respectivement, faisaient abus de stimulants de type amphétamine ("ecstasy" excepté). Ces chiffres correspondent à une prévalence annuelle estimée de 1,3 % en Amérique centrale et de 0,8 % dans les Caraïbes. On estime par ailleurs qu'environ 30 000 et 80 000 personnes font abus de MDMA ("ecstasy") en Amérique centrale et dans les Caraïbes, respectivement, ce qui correspond à des taux de prévalence annuelle estimés de 0,1 % et 0,3 %.

441. La prévalence annuelle de l'abus de cannabis a été estimée à 2,4 % en Amérique centrale et à 2,8 % dans les Caraïbes, ce qui correspond à environ 590 000 et 760 000 consommateurs, respectivement. Selon l'ONU DC, la prévalence annuelle de l'abus d'opioïdes était de 0,5 % en Amérique centrale et de 0,4 % dans les Caraïbes, ce qui correspond à 120 000 et 100 000 consommateurs, respectivement. S'agissant des opiacés, l'ONU DC a estimé que la prévalence annuelle était de 0,1 % en Amérique centrale et de 0,3 % dans les Caraïbes, ce qui correspond, selon une estimation basse de l'abus d'opiacés, à 20 000 et 80 000 consommateurs, respectivement.

442. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, selon les dernières estimations disponibles, 0,1 million de personnes dont abus de cocaïne dans chacune des sous-régions; c'est 2 % de la population totale des consommateurs de cocaïne des Amériques (8,4 millions de personnes). Le chiffre estimatif de la quantité de cocaïne consommée est de 5 tonnes en Amérique centrale et 6 tonnes dans les Caraïbes (sur un total estimatif de 275 tonnes de cocaïne consommées dans les Amériques).

443. D'après le cadre stratégique régional des Caraïbes sur le VIH/sida 2008-2012, étude menée par la CARICOM et le Partenariat Pan-Caraïbe contre le VIH/sida, l'épidémie de VIH dans les Caraïbes est principalement due à la transmission par voie sexuelle, surtout hétérosexuelle. Les enquêtes menées dans la région donnent à entendre que le niveau d'information sur le VIH est satisfaisant dans les Caraïbes, même s'il ne s'est pas encore traduit par une modification suffisante des comportements. Les pays de la sous-région se sont efforcés de mettre en place des interventions spécifiques et ciblées au sein des populations les plus exposées, notamment parmi les personnes faisant abus de drogues.

444. Le programme mondial pour la prévention de la toxicomanie, du VIH/sida et de la criminalité parmi les jeunes se poursuit en El Salvador, au Honduras, au Nicaragua et au Panama; il comprend notamment des programmes d'acquisition de compétences familiales fondés sur des données factuelles et visant à prévenir l'abus de drogues, le VIH/sida ainsi que la criminalité et la délinquance chez les jeunes en renforçant la capacité des familles à mieux s'occuper des enfants. Par ailleurs, 115 familles panaméennes des provinces de Panamá et de Colón ont participé à des groupes de prise de contact; 28 groupes de parents ont été constitués au Honduras; et une formation a été organisée au Nicaragua pour les agents de l'Institut national de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, de la police de proximité, du Ministère de l'éducation et de certaines organisations non gouvernementales. Pour garantir la pérennité du programme, des cours complémentaires de formation de

formateurs ont été dispensés au Honduras, au Nicaragua et au Panama à environ 80 formateurs, qui devraient poursuivre au niveau national les programmes de prévention et de renforcement de la famille.

445. À Cuba, la politique nationale de lutte contre l'abus de drogues se concentre principalement sur les mesures préventives. Les programmes de prévention sont orientés vers la promotion de modes de vie sains et adaptés aux particularités de chaque province (zones urbaines, rurales ou côtières). Ces programmes visent à améliorer l'identification et le soutien des groupes à risque, la détection précoce et le traitement adapté des personnes dépendantes, ainsi que la réadaptation des toxicomanes avec la participation de la communauté. Les médecins de famille sont formés à la détection précoce de l'abus de drogues. À Cuba, le réseau de services spécialisés dans le traitement des addictions se compose d'équipes de services de santé mentale réparties dans des polycliniques, des centres de santé mentale communautaires, des hôpitaux et des centres de désintoxication.

## Amérique du Nord

### 1. Principaux faits nouveaux

446. Malgré le recul des taux de prévalence de l'abus de certaines drogues, l'Amérique du Nord demeure le premier marché illicite de drogues au monde ainsi que la région qui déclare le plus haut taux de mortalité liée à la drogue. Selon les chiffres présentés dans le *Rapport mondial sur les drogues 2012*<sup>32</sup>, en Amérique du Nord, environ 1 décès sur 20 au sein de la population âgée de 15 à 64 ans est lié à l'abus de drogues. Ce chiffre tient compte des décès par surdose, des décès dus au VIH/sida contracté lors d'une utilisation commune de matériel de consommation de drogues contaminé et des décès liés à un traumatisme, notamment aux accidents de la route provoqués par la conduite sous l'emprise de la drogue.

447. Le taux de prévalence annuelle de la consommation de cocaïne en Amérique du Nord a chuté, de 2,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans en 2006 à 1,5 % en 2011, soit une réduction de 38 % environ au cours de cette période de cinq ans. Ce recul était lié à une baisse importante de la fabrication clandestine de cocaïne en Colombie au cours de cette même période, ainsi qu'à l'intensification des mesures prises par les autorités mexicaines pour empêcher les cartels de la drogue d'introduire clandestinement de la cocaïne des pays andins au Mexique et aux États-Unis.

448. En Amérique du Nord, l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance continue de faire peser une lourde menace sur la santé publique et demeure l'un des principaux obstacles aux mesures de lutte contre la drogue mises en place par les gouvernements de la région. Aux États-Unis, il a été signalé que le nombre de décès par surdose provoqués par l'abus d'opioïdes soumis à prescription avait quadruplé depuis 1999. Selon les chiffres publiés par les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, le nombre de décès dus à des surdoses d'opioïdes survenus dans le pays depuis 2003 est supérieur au nombre de décès imputables à la cocaïne et l'héroïne réunies. On estime également que pour chaque décès par surdose d'opioïdes, neuf personnes sont admises en traitement en raison d'une dépendance à ce type de drogues.

449. Les données relatives à la drogue aux États-Unis publiées en 2012 ont confirmé que les ventes d'oxycodone et d'hydrocodone par habitant avaient considérablement augmenté entre 2000 et 2010 dans plusieurs États. La hausse des ventes d'oxycodone était de l'ordre de 565 % en Floride, 519 % à New York, 515 % au Tennessee et 439 % au Delaware, tandis que les ventes d'hydrocodone avaient augmenté de 322 % au Dakota du Sud et de 291 % en Caroline du Sud et au Tennessee. Si l'on peut attribuer une partie de ces augmentations au vieillissement de la population et au fait que les médecins sont plus enclins à prescrire de tels médicaments pour le traitement de la douleur, leur plus grande disponibilité a également contribué à la hausse de l'abus et de la dépendance. L'OICS prend note de cette évolution avec préoccupation et réaffirme qu'il importe que les gouvernements mettent en place des mesures de contrôle efficaces à l'égard de la prescription de drogues par les médecins, de leur distribution par les grossistes et de leur vente par les pharmacies, et qu'ils continuent d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de prévention et de traitement. Il prend note des mesures adoptées par les gouvernements de la région pour contrôler plus efficacement ces médicaments, notamment de la meilleure tenue des registres et de la surveillance plus stricte de chaque médecin, et il encourage une adoption plus large de ce type de procédures.

450. Selon les conclusions de travaux de recherche publiés dans le *Journal of the American Medical Association*, le nombre de bébés nés aux États-Unis et présentant des symptômes de sevrage dus à une prise d'opiacés par la mère a triplé entre 2000 et 2009, pour représenter 1 nouveau-né sur 1 000. Durant la seule année 2009, environ 13 500 bébés sont nés avec des symptômes de sevrage, qui incluent notamment des convulsions et des difficultés respiratoires et nutritionnelles.

<sup>32</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.12.XI.1.



451. Le 6 novembre 2012, les électeurs des États du Colorado, de Washington et de l'Oregon ont participé à un référendum d'initiative populaire dont l'objet était de légaliser la consommation de cannabis à des fins récréatives dans les États concernés. Dans les États du Colorado et de Washington, ces initiatives ont été approuvées, mais dans l'État de l'Oregon, les électeurs ont rejeté la légalisation du cannabis à des fins non médicales et non scientifiques. L'OICS rappelle que la légalisation du cannabis à des fins non médicales et non scientifiques serait contraire aux dispositions de la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.

452. Comme dans d'autres régions, les trafiquants d'Amérique du Nord ont continué de mettre au point des "nouvelles drogues de synthèse", c'est-à-dire des substances dont la composition chimique est telle qu'elles échappent aux contrôles applicables aux substances ayant des propriétés analogues. Les deux catégories de "nouvelles drogues de synthèse" dont il est le plus couramment fait abus sont les cathinones de synthèse et les cannabinoïdes synthétiques. Selon les données publiées par l'Association des centres antipoison des États-Unis, le nombre d'appels reçus par les centres antipoison en 2011 en relation avec une exposition de personnes aux cannabinoïdes synthétiques ou aux cathinones de synthèse a plus que doublé par rapport au nombre déclaré en 2010. L'OICS prie instamment les gouvernements de la région de prendre connaissance de la partie du chapitre II du présent rapport consacrée aux nouvelles substances faisant l'objet d'abus, et d'envisager de mettre en œuvre les recommandations qui y sont adressées aux gouvernements. Il prend note des mesures prises par les gouvernements d'Amérique du Nord pour mieux contrôler ces substances au moyen de nouvelles dispositions juridiques, ainsi que du recours efficace aux dispositions juridiques existantes.

453. Au début de l'année 2012, le Canada a signalé une pénurie de certains médicaments injectables qui était due aux problèmes rencontrés par l'un des principaux fournisseurs de médicaments génériques du pays quant au respect des normes de fabrication. Cette pénurie a été aggravée par un incendie qui a détruit une partie d'une usine de fabrication et par le rappel, à la suite d'une erreur d'étiquetage, de 57 000 ampoules de morphine injectable qui avaient été distribuées dans les établissements de santé canadiens. L'OICS souhaite rappeler aux gouvernements de la région qu'il importe de diversifier les sources d'approvisionnement en médicaments placés sous contrôle et qu'il est nécessaire d'élaborer des plans d'urgence à mettre en œuvre en cas de perturbation de l'approvisionnement.

454. La question des pénuries de médicaments a également été abordée par les parlementaires des

États-Unis, qui ont adopté à ce sujet la loi intitulée *Food and Drug Administration Safety and Innovation Act*, promulguée en juillet 2012. Cette loi globale porte sur un grand nombre de questions relatives à la fabrication de médicaments et de dispositifs médicaux et met l'accent sur la sécurité, l'accessibilité du point de vue économique et l'innovation biomédicale. Pour prévenir les pénuries de médicaments importants aux États-Unis, la loi impose aux fabricants de certains médicaments de signaler à la Food and Drug Administration toute circonstance susceptible d'entraîner une pénurie des médicaments qu'ils produisent.

455. Au Mexique, les violences liées à la drogue font toujours peser une lourde menace sur la sécurité publique dans tout le pays. Selon les chiffres publiés par le Gouvernement mexicain, plus de 60 000 personnes ont été tuées depuis 2006 du fait de ces violences. Le Procureur général a indiqué que 12 903 personnes avaient été tuées au cours de la seule période comprise entre janvier et septembre 2011, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à la même période l'année précédente. Les journalistes qui couvrent les questions de criminalité organisée continuent d'être la cible des trafiquants et de faire l'objet de menaces, de manœuvres d'intimidation, de violences et de meurtres. Le Président mexicain a déclaré que l'ampleur des violences liées à la drogue dans le pays s'expliquait par la demande soutenue de drogues illégales aux États-Unis. L'OICS note qu'il ne peut y avoir de solutions aux problèmes de l'abus de drogues et des violences liées à la drogue que fondées sur des initiatives de réduction de l'offre et de la demande, sur la base du principe de la responsabilité partagée, et prend note des efforts déployés conjointement par les États-Unis et le Mexique pour faire face à cet enjeu extraordinaire, notamment des mesures visant à limiter à la fois l'offre et la demande.

## 2. Coopération régionale

456. En mars 2012, le Mexique a accueilli une réunion panaméricaine de haut niveau sur la criminalité transnationale organisée. Cette réunion, à laquelle ont assisté des représentants des 33 États membres de l'OEA, visait à recenser les nouvelles menaces que faisaient planer les organisations criminelles internationales et à définir des stratégies efficaces pour lutter contre la criminalité organisée sous toutes ses formes. Les participants sont convenus de la nécessité d'une coopération régionale plus étroite fondée sur le principe de la responsabilité partagée. Au cours de la réunion, le Secrétaire général de l'OEA a annoncé la création du Centre de coopération en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée.

457. Toujours en mars 2012, la première réunion trilatérale des Ministres de la défense d'Amérique du Nord

s'est tenue à Ottawa. Elle avait pour objectif d'aboutir à l'élaboration d'un mécanisme commun d'évaluation des menaces pour la région et d'encourager une coopération accrue dans la lutte conjointe contre les menaces qui pèsent sur la sécurité commune, parmi lesquelles figure le trafic de drogues.

458. Le 2 avril 2012, le sixième Sommet des leaders nord-américains s'est tenu à Washington et a réuni les Présidents des États-Unis et du Mexique et le Premier Ministre du Canada. Ces trois dirigeants se sont entretenus de l'économie régionale, du commerce, de l'énergie et du trafic transnational de drogues, et ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils réaffirment leur détermination à continuer de travailler ensemble pour s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la sécurité en se fondant sur les principes de la responsabilité partagée, de la confiance mutuelle et du respect. Ils ont également annoncé leur intention de renforcer la coopération interrégionale avec l'Amérique centrale, notamment en engageant un dialogue entre le Système d'intégration de l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord au sujet des problèmes de sécurité. L'OICS prend acte de la détermination des dirigeants d'Amérique du Nord à améliorer la coopération régionale et se félicite des initiatives visant à encourager une plus grande coopération interrégionale.

459. Les dirigeants du Canada, des États-Unis et du Mexique ont participé au sixième Sommet des Amériques, qui s'est tenu en Colombie en avril 2012. Ce sommet avait pour thème central la coopération régionale et l'intégration économique ainsi que les défis pour la sécurité, notamment ceux que représentaient l'abus de drogues et les violences liées au trafic de drogues (voir par. 514 ci-dessous).

460. Le Président du Mexique a participé au deuxième sommet réunissant le Mexique et la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenu à Bridgetown les 20 et 21 mai 2012. Les questions examinées au cours du sommet avaient notamment trait au développement et à l'intégration économiques, à la protection de l'environnement et à la criminalité transnationale organisée. Les États participants sont convenus de continuer de coopérer pour élaborer des solutions régionales aux difficultés qu'ils rencontraient.

461. Les 30 et 31 août 2012, une réunion sur l'insertion sociale et les drogues en Amérique latine, organisée par la CICAD, s'est tenue au siège de l'OEAs à Washington. Financée conjointement par l'OEAs et le Gouvernement espagnol, cette réunion devait offrir un cadre de discussion sur les questions relatives à l'insertion sociale et à la vulnérabilité à l'égard de l'abus de drogues, afin de contribuer à l'élaboration de politiques globales permettant de s'attaquer à ces problèmes.

462. Tout au long de l'année 2012, les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont continué de mettre en œuvre des mesures dans le cadre de leur plan d'action conjoint fondé sur la déclaration intitulée "Par-delà la frontière: une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique". Ce plan d'action permet une plus grande coopération entre les autorités douanières et les services de détection et de répression des deux États, notamment par l'échange de renseignements et l'intensification des contrôles conjoints de marchandises et de bagages de passagers voyageant par voie terrestre ou aérienne. En juin 2012, les deux Gouvernements ont annoncé la création de comités binationaux sur les opérations des postes frontaliers, chargés de rationaliser la mise en œuvre du plan d'action, dans huit aéroports canadiens.

463. En août 2012, la Drug Enforcement Administration des États-Unis et le Gouvernement mexicain ont annoncé la conclusion d'un mémorandum d'accord devant leur permettre de coordonner leurs efforts pour lutter contre l'augmentation du nombre de laboratoires illicites de méthamphétamine de part et d'autre de leur frontière commune. Cet accord a pour objectif de renforcer les échanges d'informations et de renseignements, les activités conjointes de contrôle des produits chimiques ainsi que la formation et les ressources nécessaires au démantèlement des laboratoires illicites.

464. Le Département d'État des États-Unis a également affecté des fonds de l'Initiative de Mérida au renforcement des moyens dont disposent les services mexicains de détection et de répression pour détecter et démanteler des laboratoires clandestins de drogues exploités par des trafiquants mexicains, réunir des éléments de preuve et détruire les précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites.

465. Les réseaux de trafic de drogues ont continué d'avoir recours à des embarcations submersibles et semi-submersibles pour transporter clandestinement de grandes quantités de drogues provenant d'Amérique du Sud le long des côtes d'Amérique centrale et les introduire sur les marchés du nord. En réponse à cette menace, les États-Unis et le Canada ont poursuivi leur participation à l'Opération Martillo, programme collaboratif de détection et de répression qui réunit 14 pays des Amériques et d'Europe et qui vise à déstabiliser la contrebande de drogues par voie maritime de part et d'autre de l'isthme centraméricain. Selon les autorités des États-Unis, en 2011, ce programme a permis d'intercepter 119 tonnes de cocaïne avant qu'elles n'atteignent leurs destinations aux États-Unis, pour une valeur de gros de 2,35 milliards de dollars. L'OICS prend acte des résultats positifs obtenus par les États participant à l'Opération Martillo et les encourage à continuer de mettre

en œuvre ce projet et à rechercher de nouvelles voies de coopération.

### 3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

466. En avril 2012, le Gouvernement des États-Unis a publié sa Stratégie nationale de contrôle des drogues de 2012, qui s'appuie sur le cadre mis en place par les stratégies de 2010 et 2011 et sur le Plan de prévention de l'abus de médicaments sur ordonnance. Cette stratégie expose les mesures proposées par le Gouvernement pour prévenir l'abus de drogues au sein de la population; développer les programmes de traitement et d'appui à la réadaptation et les intégrer au système de santé; s'attaquer aux problèmes liés à l'abus de drogues, à la délinquance et à l'incarcération; déstabiliser le trafic et la production de drogues à l'échelle nationale et renforcer la coopération internationale; et améliorer les systèmes d'information pour l'analyse et l'évaluation. La stratégie de 2012 permet également au Gouvernement de poursuivre ses efforts en matière de prévention de l'abus de médicaments sur ordonnance et de la conduite sous l'emprise de la drogue, et met l'accent sur les "populations spéciales", terme qui englobe les étudiants, les femmes et les familles, les militaires actifs ou retraités et leurs familles et les groupes considérés comme ayant des besoins de traitements particuliers. Les dépenses prévues pour les initiatives de prévention et de traitement entreprises au titre de la stratégie pour l'exercice 2012 sont de 10,1 milliards de dollars.

467. Tout au long de l'année 2012, le Gouvernement mexicain a continué de mettre en œuvre les objectifs stratégiques prévus pour cette année-là dans son plan d'action pour la prévention et le traitement des toxicomanies. Les mesures prises dans ce cadre ont notamment consisté à ouvrir de nouveaux centres d'orientation Nueva Vida ("Nouvelle vie") pour les toxicomanes, à intensifier la formation des professionnels de santé qui prennent ces derniers en charge, à favoriser une approche nationale et internationale des activités de prévention et à développer et intégrer davantage le réseau de traitement de la toxicomanie.

468. En avril 2012, la quatrième journée de collecte de médicaments délivrés sur ordonnance s'est tenue aux États-Unis; elle a permis à la Drug Enforcement Administration et à ses partenaires dans le pays de recueillir, dans 5 659 points de collecte, 276 tonnes de médicaments de prescription devenus inutiles, ce qui porte le total des quatre années de collecte à plus de 680 tonnes. Selon de nouveaux chiffres publiés par l'Office of National Drug Control Policy, 68 % des personnes ayant fait pour la première fois abus d'analgésiques soumis à prescription au cours des 12 derniers mois ont obtenu gratuitement les

comprimés en question auprès d'un ami ou d'un membre de la famille ou les lui ont pris sans rien demander. L'OICS salue cette initiative prise par les autorités des États-Unis et souhaite rappeler aux gouvernements que l'élaboration de mécanismes rationnels d'élimination des médicaments devenus inutiles est un élément essentiel de toute stratégie efficace de lutte contre l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance.

469. En réponse au problème que pose l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance, plusieurs États des États-Unis ont mis en place une législation visant à réduire ce type d'usage, notamment par la création de systèmes de surveillance des ordonnances permettant de veiller à ce que les médecins ne prescrivent pas trop de médicaments et qu'une même personne ne s'adresse pas à plusieurs médecins et pharmacies pour s'en procurer. Au niveau fédéral, la Food and Drug Administration a approuvé en juillet 2012 une stratégie d'évaluation et d'atténuation des risques concernant les opioïdes à libération prolongée et à action longue. Cette stratégie vise à augmenter le nombre des professionnels de santé qui ont été formés à la manière de prescrire certains analgésiques et d'aider les patients à utiliser les médicaments en toute sécurité.

470. Le Gouvernement canadien a annoncé qu'il comptait procéder à un examen complet des réglementations régissant son Programme d'accès à la marijuana à des fins médicales en s'appuyant sur les consultations publiques approfondies tenues en 2011. Le processus de consultation, auquel les personnes détenant une licence au titre du programme actuel, les responsables provinciaux et territoriaux de la santé et de la sécurité publiques, les médecins, les associations médicales, les pharmaciens et les municipalités ont été invités à participer, a été entrepris dans le but exprès de réduire le risque d'abus ou d'exploitation par des éléments criminels, d'accroître la sécurité des collectivités et d'améliorer les modalités selon lesquelles les participants au programme ont accès au cannabis à des fins médicales. Selon les informations fournies par Santé Canada, les modifications apportées au programme devraient inclure l'interdiction progressive des cultures personnelles par des personnes détenant une licence en vue de réduire le risque de détournement vers des circuits illicites, et le renforcement du contrôle des producteurs de cannabis autorisés aux fins du programme. Ces modifications devraient prendre effet en 2013. Le Ministre canadien de la santé a reconnu publiquement qu'un renforcement du système actuel de conformité et d'application de la loi était nécessaire pour que les producteurs autorisés soient soumis à une réglementation adéquate. L'OICS prend acte des mesures adoptées par le Gouvernement canadien pour réduire le risque de détournement du cannabis prescrit au titre de ce

programme, et il continuera de suivre les résultats du processus de consultation.

471. Aux États-Unis, la question de la vente et de la consommation de cannabis à des fins thérapeutiques reste controversée. En mai 2012, le Connecticut est devenu le 17<sup>e</sup> État à adopter une législation autorisant ces pratiques, qui sont également permises dans le District of Columbia en dépit de la loi fédérale relative aux substances placées sous contrôle, qui interdit expressément la possession, la fabrication et la distribution de cannabis, sauf à des fins légitimes limitées. En novembre 2012, les électeurs des États de l'Arkansas, du Massachusetts et du Montana ont été invités à participer à un référendum d'initiative populaire concernant l'usage de "cannabis médical" dans leurs États respectifs. Les électeurs du Massachusetts ont approuvé cette initiative, tandis que ceux de l'Arkansas et du Montana ont rejeté la mise en place de programmes de cannabis "médical" agréés par l'État.

472. Le conseil municipal de Los Angeles a décidé en août de charger les services de police de la ville de travailler avec la Drug Enforcement Administration et le procureur municipal pour faire respecter l'interdiction qu'il avait adoptée à l'encontre des dispensaires de cannabis "médical". Cette interdiction est actuellement contestée devant la Cour suprême de Californie. Dans toute la Californie, les agents de l'État et des services de détection et de répression ont obtenu, par une action concertée, la fermeture de près de la moitié des 1 400 dispensaires de cannabis implantés dans l'État. L'OICS note que les mesures de contrôle adoptées dans les 17 États et le District of Columbia dans le cadre des programmes de cannabis "médical" sont moins strictes que celles prévues par les articles 23 et 28 de la Convention de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972.

473. En juin 2012, le conseil municipal de Chicago a voté la dépénalisation de la détention de cannabis en quantité inférieure ou égale à 15 grammes. L'arrêté municipal confère à la police de Chicago le pouvoir discrétionnaire d'infliger des amendes allant de 250 à 500 dollars aux personnes qui détiennent jusqu'à 15 grammes. La police continuera d'arrêter les personnes qui fument du cannabis dans les lieux publics, les personnes de moins de 17 ans appréhendées en possession de cannabis et toute personne soupçonnée de vendre du cannabis. Outre qu'il fait encourir une amende aux contrevenants, l'arrêté municipal autorise le responsable des audiences administratives à leur imposer de participer à un programme de sensibilisation à la drogue et/ou d'accomplir des travaux d'intérêt général. Toujours en juin 2012, le Gouverneur du New Jersey a opposé son veto à une proposition de loi adoptée par l'Assemblée générale de l'État qui visait à dépénaliser la possession de cannabis en quantité inférieure ou égale à 15 grammes, à infliger aux détenteurs de telles quantités

des amendes allant de 150 à 500 dollars et à dispenser aux récidivistes une formation obligatoire sur les drogues. Le Gouverneur a justifié sa décision par l'incompatibilité de la proposition avec la loi fédérale, en vertu de laquelle le cannabis était classé parmi les drogues illicites. Dans l'État de New York, un projet de loi relatif à la dépénalisation du cannabis présenté par le Gouverneur a été rejeté par les législateurs pour la même raison. L'OICS prie le Gouvernement des États-Unis d'engager une action efficace pour assurer le respect de toutes les mesures de contrôle s'appliquant à la plante de cannabis et au cannabis, conformément à la Convention de 1961, dans tous les États et territoires relevant de sa compétence législative.

474. En janvier 2012, dans le cadre du processus visant à renforcer les capacités des institutions fédérales mexicaines en matière de lutte contre les groupes criminels et les organisations de trafiquants de drogues, le Ministère de la sécurité publique a demandé à l'ONUDC d'évaluer le "Nouveau modèle de police" dont le Gouvernement mexicain a fait la pierre angulaire de sa nouvelle politique de sécurité, qui est progressivement mise en place depuis 2007. L'évaluation a été menée par une équipe d'experts internationaux recrutés, coordonnés et conseillés par l'ONUDC. Le processus s'est achevé en mai avec la remise au Ministère de la sécurité publique d'un rapport détaillé sur la structure, la capacité et les processus de la nouvelle Police fédérale, ainsi que d'une série de recommandations en vue du renforcement du modèle.

475. En février 2012, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies a organisé un dialogue national sur le mauvais usage de médicaments sur ordonnance au Canada. Le processus de consultation faisant intervenir des comités d'experts sur le traitement, la formation, la prévention, le suivi, la détection et la répression doit aboutir à l'élaboration d'une stratégie nationale dont la publication est prévue pour 2013.

476. Lors d'une réunion tenue en juillet 2012, l'Association canadienne des chefs de police a approuvé, en vue de sa conférence annuelle, un projet de résolution sur l'usage illicite de produits pharmaceutiques. Ce projet de résolution préconise une coopération renforcée entre la police et les autres parties concernées, notamment les professionnels de santé, en matière de collecte de données sur le sujet et prévoit la proclamation d'une journée nationale de collecte des médicaments soumis à prescription. Une telle journée a été organisée dans la région du Niagara de la province de l'Ontario en mai 2012 et a permis aux autorités locales de récupérer de grandes quantités d'oxycodone, de codéine, de fentanyl et d'hydromorphone.

477. En février 2012, la Drug Enforcement Administration des États-Unis a prolongé de six mois l'inscription de cinq cannabinoïdes synthétiques au Tableau I de la loi relative aux substances placées sous contrôle. Ces cinq substances font donc l'objet de strictes mesures de contrôle. La loi intitulée Food and Drug Administration Safety and Innovation Act, évoquée plus haut, englobe une loi sur la prévention de l'abus de drogues de synthèse en vertu de laquelle 15 substances mimant les effets du cannabis, 2 cathinones de synthèse et 9 phénéthylamines de synthèse sont placées sous contrôle national. Par ailleurs, cette loi prolonge d'un à deux ans la période de validité des décisions par lesquelles le Procureur général, au titre de la loi relative aux substances placées sous contrôle, inscrit temporairement une substance au Tableau I "pour éviter un danger imminent pour la sécurité publique". Elle prolonge par ailleurs de six mois à un an la période d'inscription temporaire lorsqu'une procédure visant à inscrire de manière permanente la substance en question est en cours.

478. En outre, en juillet 2012, la Drug Enforcement Administration a mené l'opération Log Jam, action coordonnée de détection et de répression ciblant les cannabinoïdes synthétiques et les cathinones de synthèse lors de laquelle 250 mandats de perquisition ont été émis sur tout le territoire des États-Unis. Cette opération a abouti à 90 arrestations et à la saisie de 4,9 millions de sachets de cannabinoïdes synthétiques, du matériel nécessaire à la fabrication de 13,6 millions de sachets supplémentaires, de 167 000 sachets de cathinones de synthèse et de 36 millions de dollars des États-Unis. Tout en reconnaissant qu'un certain nombre des substances saisies lors de l'opération Log Jam n'étaient pas interdites en tant que telles par la loi relative aux substances placées sous contrôle, la Drug Enforcement Administration a déclaré que des poursuites fédérales seraient ouvertes au titre de la loi sur les produits analogues aux substances placées sous contrôle, qui permettait de traiter certaines drogues comme des substances placées sous contrôle au titre de la loi relative aux substances placées sous contrôle lorsqu'elles s'avéraient similaires à celles-ci d'un point de vue chimique ou pharmacologique.

479. Le 20 septembre, le Gouvernement canadien a inscrit la méthylènedioxypropylvalérone (MDPV), une cathinone de synthèse commercialisée sous des appellations telles que "engrais" ou "sels de bains", au Tableau I de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, qui interdit la détention, le trafic, l'importation, l'exportation et la production de cette substance en l'absence d'autorisation du Gouvernement.

480. En réponse aux agressions continuellement commises par les organisations de trafiquants à l'encontre des journalistes dans son pays, le Président mexicain a

promulgué en juin 2012 la loi pour la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Cette loi énonce des mesures concrètes visant à lutter contre les actes de violence et d'intimidation envers les journalistes, notamment par l'intensification de la coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États et le renforcement des mesures de protection et de prévention. Elle prévoit la création d'un fonds spécial pour sa mise en œuvre ainsi que d'un organe directeur, d'un conseil consultatif et d'un bureau exécutif national de coordination. Le Ministère mexicain de l'intérieur a également aidé l'ONUDC à mener à bien un projet pilote appuyé par l'Allemagne et relatif aux actes de violence commis par les organisations de trafiquants de drogues et les groupes criminels à l'encontre des journalistes au Mexique. Avec le concours d'universitaires locaux, de représentants des médias et d'institutions locales et nationales, il a ainsi été possible d'analyser les caractéristiques et les causes de la violence envers les journalistes. Cette analyse a notamment permis de recenser les meilleures pratiques existantes s'agissant de réduire les risques auxquels les journalistes étaient exposés et de formuler une série de recommandations visant à améliorer les capacités des institutions à répondre aux demandes de protection des journalistes et à réduire les risques que ceux-ci couraient.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

481. Les organisations de contrebande de drogues ont continué d'innover pour introduire clandestinement des drogues dans la région ou les acheminer d'un point à l'autre de celle-ci; ils ont notamment eu recours à des embarcations submersibles et semi-submersibles pour transporter clandestinement des drogues provenant d'Amérique du Sud le long des côtes d'Amérique centrale et les introduire sur les marchés du nord. En outre, la construction de tunnels transfrontaliers sophistiqués s'est poursuivie. Selon les services d'application des lois sur l'immigration et les douanes des États-Unis, plus de 150 tunnels équipés de systèmes d'éclairage, de ventilation et, dans certains cas, d'autorail ont été découverts depuis 1990. La détection de ces tunnels a permis de saisir plusieurs tonnes de drogues illégales, principalement de cannabis.

##### a) Stupéfiants

482. Le cannabis fait toujours l'objet d'une production et d'un trafic importants dans les trois pays de la région, qui ont tous signalé des saisies considérables. Le trafic transfrontalier de cannabis en Amérique du Nord demeure également très préoccupant. Les informations communiquées à l'OICS par le Gouvernement mexicain

montrent une importante diminution du volume des saisies de cannabis, qui est passé de plus de 2 248 tonnes en 2010 à 1 795 tonnes en 2011. Parallèlement, les données relatives aux saisies de cannabis en 2011 aux États-Unis font apparaître un recul; de plus de 1 895 tonnes en 2010, la quantité saisie est passée à 1 834 tonnes en 2011. En revanche, la quantité de cannabis saisie au Canada en 2011 a légèrement augmenté; de 105 tonnes en 2010, elle a atteint 111 tonnes, son plus haut niveau en cinq ans. Outre les grandes quantités de cannabis produites aux États-Unis pour la consommation intérieure, le Canada et le Mexique figurent toujours parmi les principaux pays d'approvisionnement.

483. Les services nationaux de détection et de répression d'Amérique du Nord ont continué de détecter d'importantes cultures de cannabis en extérieur. Les autorités des États-Unis ont constaté une augmentation du nombre de cas où des trafiquants tentaient de cultiver du cannabis sur des terres domaniales, notamment dans des forêts. De même, la production de cannabis en intérieur est toujours largement répandue dans la région, principalement aux États-Unis et au Canada. Selon les données des services de détection et de répression des États-Unis, les opérations de culture en intérieur découvertes en 2010 étaient très concentrées en Floride et en Californie.

484. Selon Statistique Canada, si le taux global de criminalité a continué de diminuer en 2011, le taux de la criminalité liée à la drogue a légèrement augmenté, reflétant une tendance qui a commencé dans les années 1990. Sur les 113 100 infractions liées à la drogue signalées par la police en 2011, plus de la moitié (54 %) concernaient la détention de cannabis, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente.

485. La culture du pavot à opium a progressé au Mexique; ainsi, les autorités mexicaines ont signalé que la quantité d'opium saisie en 2011 s'élevait à 1,45 tonne, volume en forte augmentation par rapport aux saisies signalées en 2010, qui représentaient 1 tonne. Après un pic en 2010, lorsque le volume des saisies d'opium signalées aux États-Unis a atteint plus de 2,9 tonnes, les données de 2011 montrent un recul considérable, puisqu'un peu plus de 48,5 kg seulement ont été saisis.

486. Les opérations de détection et de répression de grande envergure ciblant la culture du pavot à opium et la fabrication d'héroïne au Mexique ont produit des résultats sans précédent. Le pays a signalé la saisie de plus de 685 kg d'héroïne en 2011, et des agents du Ministère de la défense nationale ont confirmé avoir saisi 3 640 litres d'un liquide que des analyses en laboratoire ont permis d'identifier comme étant de l'héroïne. Cette saisie est la plus

importante de ce type qui ait jamais été réalisée au Mexique.

487. Selon l'Office of National Drug Control Policy des États-Unis, le Mexique et la Colombie demeurent les principaux pays d'origine de l'héroïne dont il est fait abus aux États-Unis. L'héroïne provenant du Mexique est prédominante dans les États situés à l'ouest du fleuve Mississippi, et l'héroïne d'origine colombienne est plus courante dans ceux situés à l'est. Après avoir presque doublé entre 2005 et 2010, le volume des saisies signalées aux États-Unis a continué d'augmenter pour atteindre 2,95 tonnes en 2011, contre 2,42 tonnes en 2010. L'Afghanistan demeure la principale source de l'héroïne consommée au Canada. En 2010, ce dernier pays a saisi 98 kg d'héroïne, alors que le volume des saisies signalées en 2011 était de 39 kg; ces chiffres confirment la diminution observée pour la première fois en 2008.

488. Si l'Amérique du Nord constitue toujours le plus grand marché de la cocaïne au monde, l'abus de cette drogue continue de baisser dans la région. Ce recul peut s'expliquer en partie par la diminution de l'offre provoquée par une chute de 47 % de la fabrication en Colombie, principal pays d'origine de la cocaïne introduite clandestinement dans la région, et par la perturbation des itinéraires d'approvisionnement traversant le Mexique, qui est due aux efforts des services de détection et de répression mais aussi au conflit qui oppose les groupes criminels de ce pays. Ce recul découle aussi du fait que les trafiquants ciblent de plus en plus les marchés émergents d'Europe, d'Amérique du Sud et d'Océanie. La réduction de l'offre de cocaïne dans la région s'est traduite par une hausse des prix et une baisse de la pureté de la drogue.

489. Le volume des saisies de cocaïne au Mexique est resté relativement stable en 2011, à 9,4 tonnes, après une chute considérable entre 2009 et 2010, où il était passé de 21,6 à 9,4 tonnes. Aux États-Unis, la quantité de cocaïne saisie a baissé légèrement en 2011 pour atteindre 58,2 tonnes, contre 66,7 tonnes en 2010. Au Canada, les saisies de cocaïne se sont effondrées; elles représentaient 4,64 kg en 2011, contre plus de 1,1 tonne en 2010.

490. L'abus de médicaments délivrés sur ordonnance, principalement d'analgésiques opioïdes, reste une question extrêmement préoccupante pour les gouvernements de la région. Les efforts de lutte contre cet abus sont freinés par la large disponibilité des médicaments en cause et par la facilité avec laquelle ils peuvent être obtenus auprès d'amis ou de membres de la famille, qui constituent toujours, de loin, la principale source de médicaments faisant l'objet d'abus. Les personnes faisant abus de médicaments soumis à prescription ont également continué de tirer parti de la faiblesse du suivi des ordonnances dans de nombreux États.

Avec le renforcement des mesures de contrôle et la prise de conscience croissante, de la part des pharmaciens et des professionnels de santé, des dangers que présente l'abus de ces médicaments, ceux-ci sont de plus en plus souvent acquis par l'intermédiaire de sites Web et de revendeurs illégaux.

491. L'abus à grande échelle de médicaments sur ordonnance en Amérique du Nord a entraîné une multiplication des cas de détournement et de contrefaçon de ces substances. Selon les informations communiquées par Santé Canada, plus de 3 millions de comprimés ont été détournés au Canada entre 2009 et 2011; plus de 70 % d'entre eux ont fait l'objet de vols à main armée ou vols avec effraction et 3 % ont été perdus lors du transport; la disparition des 19 % restants demeure inexplicée. La grande majorité des comprimés volés étaient des opioïdes; en effet, l'oxycodone, l'hydromorphone et la morphine sont les substances les plus recherchées par les trafiquants. Aux États-Unis, la Drug Enforcement Administration a continué de cibler les grossistes et les pharmacies pour lutter contre le détournement des médicaments soumis à prescription. En 2012, elle s'est attachée à retirer leurs autorisations de vente de substances placées sous contrôle à plusieurs pharmacies qui étaient soupçonnées d'avoir détourné de telles substances, principalement des analgésiques opioïdes.

### b) Substances psychotropes

492. La fabrication illicite de méthamphétamine à grande échelle au Mexique a continué de progresser, et la chute des prix ainsi que l'augmentation des taux de pureté ont entraîné un accroissement de l'offre de cette drogue aux États-Unis. La mise au point de nouveaux procédés de fabrication, qui permettent de produire de la méthamphétamine plus rapidement et plus facilement, a également joué un rôle dans l'augmentation de la disponibilité de cette drogue.

493. Selon l'ONUDC, 22 tonnes de méthamphétamine ont été saisies en Amérique du Nord en 2010, soit environ la moitié du volume saisi à l'échelle mondiale. Les chiffres publiés conjointement par le Gouvernement mexicain et la Drug Enforcement Administration des États-Unis ont révélé que le Mexique avait connu une hausse de 1 000 % des saisies de laboratoires clandestins de méthamphétamine entre 2010 et 2011. Ces chiffres montrent également que la quantité de méthamphétamine saisie par les services de détection et de répression des États-Unis à la frontière mexicaine en 2011 s'élevait à 7,4 tonnes, soit plus du double de la quantité saisie en 2009.

494. La recrudescence de l'abus de MDMA ("ecstasy") aux États-Unis, constatée par l'OICS dans son précédent

rapport annuel, se confirme, la disponibilité de cette drogue ne cessant d'augmenter. Le Canada demeure une importante source d'approvisionnement en "ecstasy" pour les consommateurs des États-Unis, même si les organisations canadiennes de trafiquants ciblent aussi de plus en plus les marchés émergents. Les services de détection et de répression du Canada ont également recensé les conséquences possibles de la fabrication d'"ecstasy" dans des laboratoires de méthamphétamine.

### c) Précurseurs

495. Au cours des 10 dernières années, les gouvernements d'Amérique du Nord ont adopté des mesures de contrôle de plus en plus sévères concernant les précurseurs et ont redoublé d'efforts pour prévenir le détournement de ces substances, notamment en utilisant le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (Système PEN Online) et en participant à des initiatives multilatérales réussies de lutte contre les précurseurs telles que le Projet "Prism" et le Projet "Cohesion".

496. Malgré les mesures énergiques prises par les gouvernements, les trafiquants poursuivent leurs tentatives visant à introduire clandestinement des précurseurs dans la région et à les détourner du commerce licite. Ils cherchent également de plus en plus à contourner les mesures de contrôle existantes en remplaçant, dans leurs procédés de fabrication, les substances placées sous contrôle telles que l'éphédrine ou la pseudoéphédrine par d'autres produits chimiques, tels que des esters de l'acide phénylacétique, qui ne sont pas placés sous contrôle international. Par conséquent, si une diminution de la consommation d'éphédrine et de pseudoéphédrine a bien été observée, elle ne s'est pas forcément traduite par une réduction à long terme de la fabrication illicite de méthamphétamine.

### d) Substances non placées sous contrôle international

497. Les fabricants de drogues illicites d'Amérique du Nord ont continué d'innover en élaborant de nouvelles substances et en trouvant des moyens de contourner les contrôles applicables aux composants dont ils ont besoin pour leurs activités de fabrication. Comme cela a été mentionné au chapitre II, il est de plus en plus facile de se procurer, dans des points de vente ou sur Internet, de nouvelles substances psychoactives commercialisées sous des appellations telles que "spice", "engrais", "sels de bain" ou "euphorisants légaux" qui ont des effets analogues à ceux du cannabis, de l'"ecstasy" et des amphétamines.

498. Au Canada, l'introduction clandestine de khat se poursuit et l'Agence des services frontaliers du Canada a déclaré avoir saisi du khat à 9 482 reprises entre janvier 2005 et juillet 2011. Le khat représente donc la troisième

substance la plus fréquemment saisie à la frontière canadienne, derrière la plante de cannabis et les stéroïdes.

499. Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2012*, *Salvia divinorum*, plante vivace originaire du Mexique, où elle est utilisée par des groupes autochtones lors de cérémonies religieuses, fait de plus en plus l'objet d'abus au Canada en raison de ses effets hallucinogènes. *Salvia divinorum* n'est pas visée par la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, mais Santé Canada a proposé de l'inscrire parmi les substances placées sous contrôle. Aux États-Unis, cette plante n'est pas non plus soumise au contrôle national au titre de la loi relative aux substances placées sous contrôle mais elle a été inscrite sur la liste des drogues et produits chimiques préoccupants de la Drug Enforcement Administration. Par ailleurs, plusieurs États des États-Unis ont interdit cette substance.

## 5. Abus et traitement

500. Selon les chiffres pour 2010 présentés dans le *Rapport mondial sur les drogues 2012*, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cannabis en Amérique du Nord demeure stable, à 10,8 % de la population âgée de 15 à 64 ans, et considérablement plus élevé que le taux de prévalence annuelle mondiale, qui est estimé entre 2,6 et 5,0 %. Toutefois, les données relatives aux États-Unis font apparaître une tendance à la hausse. Le taux de prévalence annuelle de la consommation de cannabis aux États-Unis est passé de 10,1 % de la population âgée de 12 ans et plus en 2007 à 11,5 % en 2011

501. En Amérique du Nord, le taux de prévalence de l'abus d'opioïdes, qui est estimé entre 3,8 et 4,2 %, est largement supérieur à la moyenne mondiale, qui est d'environ 0,6 à 0,8 %. Il est néanmoins précisé dans le rapport que l'abus d'opioïdes délivrés sur ordonnance est plus répandu dans la région que l'abus d'héroïne. La prévalence de la consommation d'"ecstasy" au cours des 12 derniers mois, qui s'élève à 0,9 %, y est également supérieure à la moyenne mondiale, estimée entre 0,2 et 0,6 %.

502. Les données de l'ONUDC pour 2010, année pour laquelle on dispose des données les plus récentes, révèlent que l'abus de cocaïne constitue toujours un problème majeur en Amérique du Nord. Le nombre de personnes ayant consommé de la cocaïne au cours de l'année précédente dans la région était estimé à 5 millions, soit près d'un tiers du total mondial. Ces données indiquaient néanmoins un recul de la prévalence annuelle de l'abus de cocaïne, qui est passée de 2,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans en 2006 à 1,9 % en 2009, 1,6 % en 2010 et 1,5 % en 2011.

503. L'Enquête nationale 2011 sur l'usage de drogues et la santé aux États-Unis, publiée en août 2012, fait apparaître

un recul de l'usage non médical de médicaments psychothérapeutiques (terme utilisé pour désigner à la fois les produits pharmaceutiques délivrés sans ordonnance et ceux délivrés sur ordonnance) par rapport à 2010. Selon l'Enquête 2011, 2,4 % de la population âgée de 12 ans ou plus ont utilisé des médicaments psychothérapeutiques dans un cadre "non médical" au cours de l'année en question (contre 2,7 % en 2010 et 2,8 % en 2009). Dans ce contexte, le pourcentage des personnes âgées de 12 ans ou plus ayant consommé des analgésiques à des fins non médicales a diminué, de 2,1 % en 2009 à 2 % en 2010 puis à 1,7 % en 2011, de même que le pourcentage des personnes ayant consommé des tranquillisants à des fins non médicales, de 0,9 % en 2010 à 0,7 % en 2011. Le pourcentage des personnes âgées de 12 ans ou plus ayant consommé des médicaments psychothérapeutiques stimulants ou sédatifs est resté constant, à 0,4 % et 0,1 % respectivement.

504. La même enquête renferme également des données sur les méthodes utilisées pour obtenir des médicaments psychothérapeutiques pour un usage non médical. Comme dans la précédente Enquête nationale sur l'usage de drogues et la santé (pour 2010), les données les plus récentes montrent que plus de la moitié des consommateurs âgés de 12 ans ou plus prenant des analgésiques, des tranquillisants, des stimulants et des sédatifs à des fins non médicales, ont obtenu les médicaments de prescription qu'ils ont le plus récemment utilisés auprès d'un ami ou d'un parent, gratuitement.

505. Selon les chiffres pour 2011 publiés dans le cadre de l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues, les taux de prévalence de l'abus de plusieurs drogues au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois ont diminué au Canada. D'après l'enquête, en 2011, 39,4 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ont déclaré avoir consommé du cannabis au cours de leur vie, contre 44,5 % en 2004. Le pourcentage des sondés ayant consommé du cannabis au cours des 12 mois précédents a également sensiblement diminué pour atteindre 9,1 % en 2011, contre 14,1 % en 2004. Les taux de prévalence de l'abus de cocaïne (0,9 %), de MDMA ("ecstasy") (0,7 %) et de méthamphétamine (0,7 %) au cours des 12 derniers mois sont restés relativement stables en 2011. L'enquête révèle également qu'en 2011, 22,9 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus avaient consommé des médicaments psychoactifs (tranquillisants et sédatifs, stimulants, analgésiques opioïdes).

506. Selon les chiffres pour 2010-2011 publiés dans le cadre de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes, la prévalence de la consommation de cannabis au cours des 12 derniers mois parmi les élèves canadiens de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année a considérablement baissé pour atteindre 21 % en



2010-2011, contre 27 % en 2008-2009. Ce taux demeure plus élevé parmi les élèves de sexe masculin (23 %) que parmi les élèves de sexe féminin (19 %). L'âge moyen de la première consommation de cannabis est resté inchangé; comme en 2008-2009, il est de 13,7 ans. Les conclusions de l'enquête révèlent aussi que la diminution de l'abus d'autres drogues, qui a été constatée au sein de la population générale lors de l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues, a également été observée au sein de cette tranche d'âge. Selon l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes, la prévalence de la consommation de MDMA ("ecstasy") au cours des 12 derniers mois est passée de 6 % en 2008-2009 à 5 % en 2010-2011. Au cours de la même période, la prévalence de l'abus d'hallucinogènes a également chuté, passant de 7 % à 4 %. Un recul de l'abus de substances psychoactives parmi les élèves sondés a aussi été observé, puisque 5 % d'entre eux, soit un taux en diminution de deux points par rapport à 2008-2009, ont signalé avoir consommé de telles substances.

507. Aux États-Unis, l'étude intitulée *Monitoring the Future* a révélé que les taux de prévalence de l'abus de cannabis durant le dernier mois, les 12 derniers mois et au cours de la vie parmi les élèves du secondaire avaient augmenté pour la troisième année consécutive. Elle a également permis de constater que la prévalence de l'abus quotidien de cannabis avait fortement augmenté parmi les sondés en 2011, poursuivant ainsi une tendance déjà constatée en 2010. Selon les chiffres de 2011, 1,3 % des élèves de 8<sup>e</sup> année, 3,6 % des élèves de 10<sup>e</sup> année et 6,6 % des élèves de 12<sup>e</sup> année (soit 1 élève de 12<sup>e</sup> année sur 15) ont déclaré faire abus de cannabis de manière quotidienne ou quasi quotidienne. Ces hausses se sont accompagnées d'une baisse de la perception des risques associés à l'usage illicite de cannabis. L'OIICS note que cette évolution s'inscrit dans le contexte de campagnes visant à promouvoir la légalisation du cannabis à des "fins médicales" ainsi que la dépénalisation du cannabis à des fins non médicales. S'agissant de l'abus de cannabinoïdes synthétiques, les données de l'enquête de 2011 (qui est antérieure au classement de ces substances parmi les drogues illicites) montrent que 11,4 % des élèves de 12<sup>e</sup> année avaient déclaré avoir fait abus de ces substances au cours des 12 derniers mois; les cannabinoïdes synthétiques constituent donc la deuxième substance illicite dont il est le plus fait abus parmi les élèves de 12<sup>e</sup> année, tout de suite après le cannabis.

508. Selon les chiffres publiés en juin 2012 par le Ministère de la santé et des services sociaux des États-Unis dans son *Treatment Episode Data Set*, le pourcentage des personnes admises dans les centres publics de traitement de la toxicomanie pour lesquelles le produit à l'origine de la prise

en charge était un opiacé autre que l'héroïne a continué d'augmenter. Les données révèlent que le taux des admissions pour lesquelles le produit à l'origine de la prise en charge était un opiacé autre que l'héroïne, tel que l'oxycodone, l'hydrocodone ou la codéine, a augmenté entre 1997 et 2010, passant de 1 % à 8,6 %. Ces substances sont donc plus susceptibles d'entraîner une admission en traitement que la cocaïne ou la méthamphétamine. Le taux d'admissions pour abus de cannabis a également augmenté, pour atteindre 18,4 % en 2010, contre 16 % en 2007, tandis que le taux d'admissions pour dépendance à l'héroïne est resté stable.

509. Au Canada, l'abus d'OxyContin, qui était particulièrement répandu au sein des communautés des Premières Nations, a abouti à son retrait du marché en mars 2012 et à son remplacement par OxyNeo, un nouveau médicament dont le fabricant a affirmé qu'il se prêtait moins à une utilisation abusive et qu'il était moins susceptible de provoquer une dépendance. Ces dernières années, l'abus d'OxyContin a continué de faire des ravages dans de nombreuses communautés des Premières Nations, notamment dans la vaste région située au nord du pays. Les trafiquants ont tiré parti des propriétés hautement toxicomanogènes de ce médicament et de la faiblesse de l'offre dans les zones reculées du nord du pays pour augmenter les prix et accroître leurs bénéfices. Dans certaines communautés, le taux d'abus d'oxycodone au sein de la population en âge de travailler était supérieur à 80 %, ce qui a poussé un chef des Premières Nations à déclarer l'état d'urgence dans sa communauté. L'abus de drogues continue de faire peser une lourde menace sur la santé publique au sein des Premières Nations canadiennes. Malgré les difficultés posées par l'ampleur du phénomène dans ces communautés, le Gouvernement canadien a réduit ou supprimé les financements de nombreuses initiatives de santé des Premières Nations au titre des mesures d'austérité prévues au budget fédéral qu'il a présenté en mars 2012. L'OIICS tient à rappeler au Gouvernement canadien qu'il est important d'apporter un soutien adapté aux initiatives locales de prévention de l'abus de drogues ainsi que de traitement et de réadaptation des toxicomanes, notamment au sein des communautés des Premières Nations.

## Amérique du Sud

### 1. Principaux faits nouveaux

510. L'Amérique du Sud est touchée par la culture illicite du cocaïer, du pavot à opium et du cannabis, ainsi que par la fabrication, la production et le trafic de drogues illicites provenant de ces cultures. On observe au sein de la population de cette région un abus important et croissant

de ces drogues d'origine végétale, ainsi qu'une hausse de l'abus de drogues de synthèse, qu'elles soient fabriquées illicitement ou détournées des circuits licites. En 2011, la superficie totale des terres consacrées à la culture illicite du cocaïer a considérablement diminué en Bolivie (État plurinational de) (27 200 ha) et légèrement augmenté en Colombie (64 000 ha) et au Pérou (62 500 ha). La superficie totale des cultures illicites de cocaïer en Amérique du Sud était estimée à 153 700 hectares en 2011, ce qui constitue un léger recul par rapport aux 154 200 hectares signalés en 2010.

511. Les recherches pour déterminer les taux de conversion de la feuille de coca en cocaïne en Amérique du Sud étant toujours en cours, l'ONU DC n'a fourni aucune estimation de la fabrication potentielle mondiale de cocaïne pour 2011. Ses estimations de 2010 situaient la fabrication potentielle mondiale de cocaïne entre 788 et 1 060 tonnes, preuve d'un déclin de la fabrication de cette drogue depuis la période 2005-2007.

512. Ayant vu rejeter sa proposition de modification de l'article 49 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, concernant l'abolition de la mastication de la feuille de coca par les Parties à la Convention, le Gouvernement bolivien a officiellement déposé, auprès du Secrétaire général, un instrument dénonçant cette Convention. La dénonciation a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012. En 2012 toujours, le Gouvernement a lancé une campagne internationale pour convaincre les Parties à la Convention de 1961 de soutenir sa stratégie consistant à adhérer de nouveau à la Convention avec une réserve. Dans son rapport annuel pour 2011, l'OI CS a exprimé la crainte de voir l'intégrité du régime international de contrôle des drogues compromise, si la communauté internationale devait adopter une approche permettant aux États parties de recourir au mécanisme de dénonciation et de réadhesion avec réserve pour résoudre les problèmes d'application de certaines dispositions des traités.

513. L'OI CS a noté avec préoccupation qu'en août 2012, le Gouvernement uruguayen a présenté au congrès national un projet de loi destiné à légaliser la production et la vente de cannabis dans le pays. Ce projet de loi prévoit que le Gouvernement contrôlerait et réglementerait les activités d'importation, de production, d'acquisition, de stockage, de vente et de distribution d'herbe de cannabis et de ses dérivés. En cas d'adoption, cette loi contreviendrait aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues auxquels est partie l'Uruguay. L'OI CS, conformément au mandat qui lui a été confié, a recherché le dialogue avec le Gouvernement uruguayen pour encourager le pays à se conformer aux dispositions de ces traités, en particulier la Convention de 1961.

514. Les chefs d'État et de gouvernement des Amériques qui ont participé au sixième Sommet des Amériques tenu à Cartagena de Indias (Colombie) en avril 2012, ont publié un communiqué final dans lequel ils constataient avec inquiétude que les organisations criminelles impliquées dans le trafic de drogues continuaient d'essayer d'infiltrer les rouages de la société et de saper les institutions démocratiques. Ils ont chargé l'OEA de rédiger un rapport sur le problème de la drogue dans les Amériques.

515. L'abus de cocaïne dans les Amériques ne se limite plus à l'Amérique du Nord et à quelques pays du cône Sud; ce phénomène s'est répandu en Amérique latine et dans les Caraïbes. Selon un rapport sur l'usage des drogues dans les Amériques publié en mars 2012 par la CICAD (*Report on Drug Use in the Americas: 2011*), environ 27 % des consommateurs de cocaïne de la région se trouvaient en Amérique du Sud au cours de la période 2002-2009. Ce rapport signale également les effets nocifs sur la santé de l'abus de diverses substances à fumer produites lors de la transformation du chlorhydrate de cocaïne.

## 2. Coopération régionale

516. Le Mécanisme multilatéral d'évaluation de la CICAD a pour but de formuler périodiquement, à l'intention des États membres de la Commission, des recommandations sur la manière d'améliorer leurs capacités pour lutter contre le trafic et l'abus de drogues et renforcer la coopération multilatérale. À sa cinquantième session ordinaire, tenue à Buenos Aires du 2 au 4 novembre 2011, la CICAD a approuvé un projet de résolution qui confie à un groupe de travail intergouvernemental le soin d'élaborer un projet de proposition de nouvel instrument d'évaluation qui remplacerait l'actuel questionnaire du Mécanisme et qui tiendrait compte des objectifs de la Stratégie panaméricaine actuelle sur les drogues.

517. Soucieux de renforcer la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée dans la région, le Bureau régional pour l'Amérique du Sud de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) a organisé à Buenos Aires, du 9 au 11 novembre 2011, la Réunion américaine des organismes nationaux spécialisés dans la lutte contre le trafic de drogues en Amérique du Sud. Les participants ont, entre autres, approuvé la création d'un groupe permanent d'experts nationaux de la lutte antidrogue afin de faciliter dans l'avenir la conception et l'exécution d'opérations transnationales conjointes dans la région.

518. Le Programme de coopération entre l'Amérique latine et l'Union européenne dans le domaine des politiques sur les drogues (COPOLAD) a organisé à Cartagena de Indias (Colombie), du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2011, une conférence

internationale sur l'émergence du phénomène des drogues de synthèse en Amérique latine. Des experts des brigades des stupéfiants et des responsables des services de poursuite de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et de l'Uruguay, ainsi que des représentants de pays d'Europe, d'Amérique centrale, d'Amérique du Nord et des représentants d'organisations internationales, comme la Communauté de la Police de l'Amérique (AMERIPOL), l'OECD et Europol, ont échangé leurs expériences concernant l'utilisation du Système d'alerte rapide, l'importance des laboratoires de référence pour l'analyse criminalistique, les recherches et enquêtes policières sur les substances psychoactives légales ("euphorisants légaux"), ainsi que les précurseurs et les substances chimiques servant dans la fabrication de drogues de synthèse.

519. La question de la lutte contre le microtrafic de drogues illicites a fait l'objet d'une attention accrue de la part des experts venus de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du) pour assister à la réunion tenue par le Conseil sud-américain sur le problème mondial de la drogue de l'Union des nations de l'Amérique du Sud les 22 et 23 mars 2012 à Asunción. Les participants à cette réunion ont déclaré que la lutte contre ce problème exigeait un engagement plus ferme au niveau international.

520. Le XIV<sup>e</sup> Séminaire ibéro-américain sur les drogues et la coopération, qui a eu lieu à Santiago du 16 au 20 avril 2012, avait pour thème "la drogue dans les populations fortement marginalisées". Ce séminaire a été conjointement organisé par le Réseau ibéro-américain des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans le domaine de la toxicomanie (RIOD), par le Service national pour la prévention et la réadaptation en matière de consommation de drogues et d'alcool au Chili (SENDA) et par l'Université centrale du Chili. Il a été financé par la CICAD et par l'Espagne dans le cadre de son Plan national en matière de drogues.

521. La Communauté andine, l'Union européenne et l'Organisation panaméricaine de la santé ont lancé en juin 2012 à Lima un programme de prévention de l'abus de drogues destiné aux familles de la région andine. Intitulé "Familias fuertes: Amor y Límites", ce programme sera conjointement exécuté au moyen d'ateliers organisés au sein de familles comptant des adolescents âgés de 10 à 14 ans en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur et au Pérou. Il s'appuie sur des expériences et des travaux menés dans plusieurs pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud qui ont été validés.

522. Le Gouvernement péruvien a accueilli à Lima, les 25 et 26 juin 2012, la Conférence internationale des ministres des affaires étrangères et des chefs d'institutions nationales spécialisées sur le problème mondial de la drogue. Les chefs de délégation ont adopté la Déclaration de Lima, par laquelle ils reconnaissent la nécessité d'intensifier les efforts déployés pour atteindre les buts fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Il a également été réaffirmé au cours de la Conférence que cette question devait être traitée dans un cadre bilatéral, régional et multilatéral, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée.

### 3. Législation, politique et action à l'échelle nationale

523. La stratégie en matière de drogues adoptée par le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie pour 2011-2015 se fixe plusieurs objectifs, dont la réduction de l'abus de drogues et le renforcement des politiques et des programmes de prévention, principalement à l'intention des populations vulnérables, ainsi que la conduite régulière d'enquêtes sur l'abus de drogues. S'agissant de la réduction de l'offre de drogues, la stratégie prévoit également l'éradication des cultures de cocaïer excédentaires par rapport aux 20 000 hectares autorisés par le Gouvernement (12 000 ha de coca à Yungas de La Paz, 7 000 ha dans les tropiques de Cochabamba et 1 000 ha dans la province de Caravani) et le renforcement des activités de lutte contre le trafic de drogues et le détournement de précurseurs.

524. En 2011, les autorités brésiliennes ont renforcé le contrôle de la lisdexamfétamine et de l'atomoxétine, deux substances psychoactives actuellement non contrôlées au niveau international, en les plaçant sous contrôle national et en les intégrant à la liste nationale des substances soumises à un contrôle spécial. Le Gouvernement a également inscrit une autre substance psychoactive, la méphédronne, sur la liste des substances dont l'usage est interdit au Brésil.

525. En 2011, le Congrès chilien a approuvé la loi portant création du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique ainsi que du Service national pour la prévention et la réadaptation en matière de consommation de drogues et d'alcool (SENDA). Le SENDA se chargera d'appliquer les politiques relatives à la prévention de l'abus de drogues et au traitement, à la réadaptation et à la réinsertion sociale des toxicomanes, ainsi que d'élaborer une stratégie nationale en matière de drogues et d'alcool. Il coopérera à cet égard avec le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique.

526. En mars 2012, les représentants du Gouvernement chilien, y compris des autorités judiciaires, et du secteur privé ont signé un accord qui institutionnalise les tribunaux chargés des affaires de toxicomanie en tant que politique gouvernementale. Cet accord permet aux toxicomanes qui ont commis des infractions mineures de recevoir un traitement, à condition qu'ils soient primo-délinquants et souhaitent se faire soigner, dans le but de réduire les rechutes et les récidives.

527. La loi en matière de lutte antidrogue adoptée par le Gouvernement colombien le 31 juillet 2012 reconnaît que la consommation et l'abus de substances psychoactives, ainsi que la dépendance à ces substances, sont une question de santé publique et de bien-être familial, collectif et individuel. Cette loi prévoit que les toxicomanes ont droit à une prise en charge complète par l'État et que l'abus de drogues et la toxicomanie devraient être traités comme des maladies.

528. En janvier 2012, le Conseil de direction du Conseil national de lutte contre les stupéfiants et substances psychotropes de l'Équateur a approuvé le Plan national de prévention intégrée de l'abus de drogues 2012-2013. Ce plan doit encore être approuvé par le Président.

529. Selon l'ONUDC, le Paraguay est le plus grand producteur illicite de cannabis d'Amérique du Sud. Qui plus est, de grandes quantités de cocaïne transitent illicitement par le pays depuis la Bolivie (État plurinational de), la Colombie et le Pérou. L'OICS note qu'en octobre 2011, le Gouvernement paraguayen a lancé, en coopération avec l'ONUDC, un programme national intégré d'une durée de quatre ans pour améliorer la capacité d'intervention, l'efficacité et l'efficience de l'État face aux problèmes posés par la criminalité organisée et le trafic de drogues dans le pays.

530. En mars 2012, le Gouvernement péruvien a approuvé la stratégie nationale de lutte contre la drogue 2012-2016. Cette stratégie encourage l'élaboration de projets et d'activités visant à favoriser le développement intégré et durable dans les zones de culture du cocaïer, le contrôle de l'offre de drogues, la prévention de l'abus de drogues et la réadaptation des toxicomanes. L'un de ses principaux objectifs est de réduire la production potentielle de feuille de coca de 30 % d'ici à 2016.

531. Afin d'améliorer la sécurité portuaire et de prévenir l'usage illégal de conteneurs de transport maritime dans les activités de la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues et de précurseurs, les Gouvernements guyanien et surinamais ont rejoint le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC en août 2012. De plus, le Gouvernement surinamais a approuvé en 2011 le Plan directeur national en

matière de drogues 2011-2015 et le Plan national de prévention en matière de drogues 2011-2014.

532. Pour faire face aux risques de détournement des préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, le Gouvernement uruguayen a adopté en janvier 2012 un décret exigeant une ordonnance pour la délivrance de ces préparations.

#### 4. Culture, production, fabrication et trafic

##### a) Stupéfiants

533. La plupart des pays d'Amérique du Sud ont enregistré un accroissement des saisies d'herbe de cannabis ces dernières années. Dans l'État plurinational de Bolivie, les saisies totales de pieds et d'herbe de cannabis sont progressivement passées de 125 tonnes en 2006 à 1 900 tonnes en 2009. Bien qu'elle ait chuté à environ 1 100 tonnes en 2010 et à quelque 380 tonnes en 2011, la quantité de pieds et d'herbe de cannabis saisie dans cet État entre 2008 et 2011, qui se chiffre à 3 500 tonnes, reste un sujet de préoccupation.

534. Au Brésil, les saisies d'herbe de cannabis ont progressé de 12 %, passant de 155 à 174 tonnes entre 2010 et 2011. La majeure partie du cannabis saisi provenait du Paraguay.

535. Au cours de la période 2004-2006, les autorités colombiennes ont saisi en moyenne 130 tonnes d'herbe de cannabis par an. De 2007 à 2009, ce chiffre a atteint environ 215 tonnes annuelles. En 2011, les saisies d'herbe de cannabis ont continué d'augmenter pour s'élever à 321 tonnes. D'après les rapports antérieurs des autorités nationales, le cannabis saisi dans certaines parties du territoire contenait des taux élevés de tétrahydrocannabinol (THC), qui variaient entre 8 % et 20 %. Le cannabis cultivé en Colombie est consommé localement, mais a également été exporté en contrebande vers des pays d'Amérique centrale.

536. Au Chili, les saisies d'herbe de cannabis sont passées de 8,4 tonnes en 2010 à 14,6 tonnes en 2011. En Équateur, elles ont presque doublé, passant de 2,5 tonnes en 2010 à 4,6 tonnes en 2011. Les 310 tonnes d'herbe de cannabis saisies au Paraguay en 2011 représentent plus du triple de la quantité saisie en 2009, et les 2 tonnes saisies la même année en Uruguay constituent pour ce pays la plus grosse saisie de la décennie écoulée. Les 157 tonnes de pieds de cannabis éradiqués au Pérou représentent la plus importante quantité éradiquée sur le territoire durant la décennie écoulée.

537. En République bolivarienne du Venezuela, le Gouvernement a renforcé les sanctions encourues pour le trafic de cannabis génétiquement modifié dans le but de

décourager le trafic de cannabis à forte teneur en THC. D'après le Gouvernement, le trafic de cannabis à destination du pays a fortement diminué, ce que confirme la diminution du volume des saisies d'herbe de cannabis, qui sont passées de 39 tonnes en 2010 à 15,8 tonnes en 2011. Cependant, du cannabis à forte teneur en THC a de nouveau été saisi.

538. Les importantes saisies de cannabis opérées en Amérique du Sud constituent une source de préoccupation, car elles pourraient être le signe que la production de cannabis dans la région s'est considérablement amplifiée. L'OICS engage les gouvernements des pays d'Amérique du Sud à déterminer, dans la mesure du possible et en coopération avec l'ONUDC, l'ampleur et les tendances actuelles de la culture et de l'usage illicites de cannabis sur leur territoire, ainsi qu'à durcir la lutte contre cette culture.

539. La stratégie bolivienne en matière de drogues pour 2011-2015 prévoit des mesures destinées à limiter la culture du cocaïer aux 20 000 hectares autorisés à cet effet par le Gouvernement. Ces mesures incluent la publication de cartes qui délimitent les zones de culture autorisées, l'éradication volontaire d'au moins 5 000 hectares par an, des campagnes d'éradication forcée et des activités visant à prévenir la culture de nouveaux plants de coca.

540. De 2006 à 2010, la superficie des cultures illicites de cocaïer éradiquées dans l'État plurinational de Bolivie a fluctué entre 5 070 et 8 200 hectares. En 2011, l'action d'éradication menée dans le pays s'est intensifiée; les autorités boliviennes ont éradiqué 10 500 hectares consacrés à la culture illicite du cocaïer, soit 2 300 hectares de plus qu'en 2010. L'OICS note avec satisfaction que la superficie des cultures illicites dans le pays a diminué de 12 %, tombant de 31 000 hectares en 2010 à 27 200 hectares en 2011, et tient à encourager le Gouvernement à intensifier davantage ses efforts en matière de prévention de la culture illicite du cocaïer dans le pays.

541. En Colombie, la superficie des cultures de cocaïer a atteint 64 000 hectares en 2011, soit une hausse de 2 000 hectares (3 %) par rapport à 2010. Plus de la moitié (63 %) des cultures de cocaïer étaient concentrées dans quatre départements: Nariño, Putumayo, Guaviare et Cauca. En 2011, le Gouvernement a procédé à l'éradication manuelle de 34 170 hectares de cocaïers et à la pulvérisation aérienne de 103 302 hectares. Si les niveaux de pulvérisation aérienne sont restés les mêmes qu'en 2010, ceux de l'éradication manuelle ont baissé de 22 %.

542. Des études récentes menées par le Gouvernement colombien et l'ONUDC indiquent que le rendement de la feuille de coca par hectare a diminué. Selon ces études, cette diminution pourrait en partie s'expliquer par un certain nombre de facteurs, dont la réduction des quantités

d'engrais utilisées et les pressions dues à l'éradication qui se sont traduites par la mise en culture de plus petites parcelles de cocaïers loin des zones d'habitation. La fabrication potentielle de cocaïne en Colombie en 2011, évaluée à 345 tonnes (soit 1 % de moins par rapport à 2010, où elle était évaluée à 350 tonnes), a atteint son niveau le plus bas depuis 1998.

543. La réduction de la production potentielle de feuilles de coca de 30 % d'ici à 2016 est l'un des objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la drogue adoptée par le Pérou pour la période 2012-2016. Pour y parvenir, la stratégie prévoit un relèvement progressif des objectifs d'éradication, partant de 14 000 hectares en 2012 pour atteindre 30 000 hectares en 2016. En 2011, les autorités péruviennes ont éradiqué 10 290 hectares consacrés à la culture illicite du cocaïer, soit quelque 1 700 hectares de moins qu'en 2010.

544. En 2011, le Pérou a changé de méthodologie pour calculer la superficie des cultures illicites de cocaïer. Cette superficie a augmenté pour s'établir, fin 2011, à 62 500 hectares.

545. La culture illicite du cocaïer, bien que pratiquée à petite échelle, a enregistré une légère progression en Équateur en 2011, année où les autorités nationales compétentes ont éradiqué 14 hectares de cocaïer.

546. Les saisies mondiales de cocaïne sont restées plutôt stables au cours de la période 2006-2010. En revanche, le taux de pureté de la cocaïne saisie pendant cette période a décliné. Par conséquent, le volume total de cocaïne pure saisie dans le monde a en réalité diminué.

547. En 2011, les saisies de cocaïne ont enregistré un recul dans plusieurs pays, dont le Brésil, la Colombie, le Pérou et l'Uruguay. En Colombie, les saisies de cocaïne (sels) sont passées de 164,8 tonnes en 2010 à 146,1 tonnes en 2011. Au Pérou, les saisies de cocaïne (base et sels) sont tombées de 31,1 tonnes en 2010 à 24,7 tonnes en 2011.

548. Au Brésil, les saisies de cocaïne (base et sels) ont diminué, passant de 27,1 tonnes en 2010 à 24,5 tonnes en 2011. Plus de 50 % de la cocaïne saisie dans le pays provenaient de la Bolivie (État plurinational de), environ 40 % du Pérou et moins de 10 % de la Colombie.

549. Entre 2010 et 2011, les saisies de cocaïne (base et sels) sont passées de 29,1 tonnes à 34 tonnes en Bolivie (État plurinational de), de 15,5 tonnes à 21,3 tonnes en Équateur, et de 24,9 tonnes à 26,3 tonnes au Venezuela (République bolivarienne du). En Équateur, le microtrafic de drogues s'est intensifié. Au Chili et au Paraguay, les saisies de cocaïne sont restées relativement stables.

550. Pour éviter d'être repérées lors du convoyage de cocaïne à partir de l'Amérique du Sud, les organisations de trafiquants qui sévissent dans la région utilisent des embarcations semi-submersibles et submersibles depuis au moins 1993, date à laquelle la première embarcation semi-submersible a été saisie. Entre 1993 et la mi-2012, les services de détection et de répression ont saisi plus de 70 embarcations submersibles et semi-submersibles dans le monde. En 2011, 33 % de la cocaïne saisie par l'armée colombienne étaient transportés par des hors-bord et 17 % par des embarcations submersibles et semi-submersibles. En juin 2012, l'armée colombienne a saisi une embarcation semi-submersible en fibre de verre de 20 mètres de long. La construction de cette embarcation aurait coûté environ un million de dollars.

551. En 2011, des laboratoires de fabrication illicite de chlorhydrate de cocaïne ont été démantelés dans tous les principaux pays producteurs de feuille de coca: 25 en Bolivie (État plurinational de), 200 en Colombie et 19 au Pérou. En Colombie, les cultivateurs transforment environ 1 % des feuilles de coca en pâte de coca et 66 % en coca base; seuls 33 % des feuilles de coca sont vendus à l'état brut. À l'heure actuelle, les trafiquants ont recours au processus de réoxydation de la coca base avant sa transformation en chlorhydrate de cocaïne.

552. Des laboratoires de fabrication de cocaïne ont également été détruits en Équateur et au Venezuela (République bolivarienne du) en 2011. En Équateur, les services de police ont démantelé cinq laboratoires de transformation de cocaïne base en provenance de la Colombie et du Pérou. En République bolivarienne du Venezuela, dans les États de Táchira et de Zulia, qui bordent la frontière colombienne, les autorités nationales ont détruit 17 laboratoires de drogues illicites.

553. Bien que la culture illicite du pavot à opium soit toujours pratiquée dans certains pays d'Amérique du Sud, l'ampleur de cette culture est bien moindre que celle du cannabis et du cocaïer. En Colombie, la fabrication potentielle d'héroïne était estimée à une tonne en 2011.

554. Ces dernières années, de petites cultures de pavot à opium auraient été éradiquées en Colombie, en Équateur et au Pérou. En 2011, les cultures illicites de pavot à opium en Colombie (338 ha) représentaient environ 0,2 % des cultures mondiales. L'héroïne fabriquée dans le pays est destinée aux marchés de l'Europe, du Mexique et des États-Unis. Certains éléments indiquent une hausse de la demande d'héroïne dans le pays. En 2011, les autorités colombiennes ont détruit un laboratoire clandestin de fabrication d'héroïne, et ont saisi 522 kg d'héroïne et 205 kg d'opium.

555. Entre 2001 et 2010, les autorités péruviennes ont éradiqué au total 585 hectares de pavot à opium dans le pays. Aucune éradication n'a été signalée en 2011. Outre l'éradication de 5 hectares de cultures illicites de pavot à opium dans le pays en 2011, les autorités équatoriennes compétentes ont signalé plus de 100 saisies d'héroïne, pour un total de 155 kg. D'autres pays d'Amérique du Sud ont également indiqué avoir saisi de petites quantités d'opium ou d'héroïne.

#### b) Substances psychotropes

556. Si les questions de l'usage non médical de produits pharmaceutiques et de l'usage sans ordonnance de médicaments soumis à prescription à des fins d'automédication ou d'usage récréatif ont bénéficié d'une attention accrue dans les Amériques, on ne dispose toujours que d'informations limitées sur ces usages dans la région. À titre d'exemple, des enquêtes uniformisées sur l'abus de drogues chez les élèves de l'enseignement secondaire dans les Amériques s'intéressent à l'usage de produits pharmaceutiques appartenant aux grandes catégories de tranquillisants et de stimulants.

557. D'après le récent rapport de la CICAD sur l'usage de drogues dans les Amériques en 2011, le taux de prévalence de la consommation de tranquillisants sans prescription médicale au cours des 12 derniers mois parmi les élèves du secondaire dépasse 6 % en Bolivie (État plurinational de), en Colombie et au Paraguay. Ce rapport indique également que si la prévalence de l'usage non médical de produits pharmaceutiques varie fortement d'un pays à l'autre, de nombreux pays des Amériques ayant des taux relativement faibles d'abus de drogues illicites affichent des taux plus élevés d'abus de produits pharmaceutiques et de médicaments soumis à prescription.

558. Les préoccupations légitimes face à la propagation de l'abus de drogues de synthèse en Amérique du Sud peuvent être corroborées par les quantités non négligeables de stimulants de type amphétamine saisies en 2011 dans la région, notamment en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, en Équateur et en Uruguay. À titre d'exemple, au Brésil seulement, 170 000 unités d'amphétamine, 48 000 unités de méthamphétamine et 259 000 unités de MDMA ("ecstasy") ont été saisies cette même année.

#### c) Précurseurs

559. La plupart des saisies d'acides et de solvants du Tableau II signalées dans le monde sont opérées principalement dans les trois pays producteurs de coca de la région andine. Entre 2005 et 2011, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie et le Pérou ont représenté

environ 40 % des saisies mondiales d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique.

560. En Colombie, les trafiquants recyclent les précurseurs sous forme liquide pour réduire autant que possible le risque de détection de leurs activités de fabrication illicite de cocaïne ainsi que les coûts de fabrication, ce qui explique peut-être pourquoi les saisies d'acides et de solvants ont diminué dans le pays ces deux dernières années. Les autorités colombiennes ont également signalé que de l'acide sulfurique était fabriqué illicitement à partir du soufre présent dans les mines situées dans les régions volcaniques du pays.

561. Si l'étendue de l'utilisation illicite de permanganate de potassium et les méthodes employées pour le détourner ont changé ces dernières années en Amérique du Sud, ce précurseur reste le principal agent oxydant utilisé dans la région pour la fabrication de chlorhydrate de cocaïne. En 2011, les pays d'Amérique du Sud représentaient 97 % des saisies mondiales de permanganate de potassium (36,9 tonnes). Cette année-là, la Colombie en a saisi 24 tonnes, la Bolivie (État plurinational de) 9,9 tonnes et le Pérou 2 tonnes. Par ailleurs, les autorités colombiennes ont démantelé sept laboratoires clandestins de fabrication de permanganate de potassium.

## 5. Abus et traitement

562. D'après l'ONUDC et les informations les plus récentes émanant des États, les taux de prévalence annuelle de l'abus de cannabis dans la population générale enregistrés en Bolivie (État plurinational de) (4,5 %), au Chili (4,9 %), au Suriname (4,3 %) et en Uruguay (8,3 %) sont les plus élevés d'Amérique du Sud. Chez les jeunes, la prévalence de l'abus de cannabis est encore plus forte. Par exemple, elle s'élevait, pour l'année écoulée, à 16,2 % chez les jeunes âgés de 15 à 16 ans au Chili et à 12,5 % chez les jeunes âgés de 13 à 17 ans en Uruguay.

563. D'après les résultats préliminaires d'une enquête sur l'abus de drogues publiée en 2012 par l'Institut national de politique publique concernant l'alcool et les autres drogues et par l'Université fédérale de São Paulo du Brésil, 7 % de la population adulte du pays âgée de 19 à 59 ans ont consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie; sur ces 7 %, plus de 60 % l'ont fait avant 18 ans. Si les taux de consommation de cannabis sont relativement bas au Brésil, les taux de dépendance sont élevés: 37 % des consommateurs de cannabis sont dépendants. Cette enquête a également montré que les trois quarts de la population brésilienne étaient contre la légalisation de cette substance.

564. Les résultats de l'enquête nationale sur la consommation de substances psychoactives parmi la

population scolaire, qui a été menée en 2011 en Colombie, ont montré que 7 % des élèves colombiens âgés de 11 à 18 ans avaient fait abus de cannabis au moins une fois dans leur vie.

565. L'ONUDC estime que la moyenne globale de la prévalence annuelle de l'abus de cocaïne en Amérique du Sud est restée stable pour l'essentiel en 2010, s'établissant à 0,7 %. La récente enquête brésilienne sur l'abus de drogues indique que la prévalence de l'abus de cocaïne (sous toutes ses formes) dans la population adulte au cours de l'année écoulée était de 2 %. Malgré le recul de l'abus de cocaïne constaté dans certains pays de la région, comme l'Argentine et le Chili, la demande de traitement pour cocaïnomanie excède la demande de traitement pour l'abus de toute autre drogue illicite.

566. Les produits à base de coca obtenus lors des différentes étapes de transformation, principalement désignés sous le nom de pâte base de cocaïne, font probablement partie des substances les plus toxicomanogènes et les plus nocives qui soient consommées en Amérique du Sud. D'après l'enquête récemment menée par la CICAD sur l'usage de drogues dans les Amériques, les taux de prévalence au cours de la vie pour l'abus de pâte base de cocaïne en Argentine, en Bolivie (État plurinational de), au Chili, en Colombie, en Équateur, au Pérou et en Uruguay sont de 1 % ou plus. Il semble y avoir différentes formes locales de pâte base de cocaïne, connues sous le nom de paco, basuco, pâte base ou pâte de coca. Il est néanmoins nécessaire de faire des recherches plus poussées dans les différents pays pour déterminer s'il s'agit réellement de substances différentes ou si celles-ci devraient être considérées comme des variantes d'une même substance.

567. Les dernières estimations de la prévalence annuelle de l'abus d'opioïdes datent, pour la plupart des pays d'Amérique du Sud, de cinq ans au moins, si bien qu'il est impossible de comparer avec fiabilité l'abus de ces substances entre les différents pays de la région. D'après les données disponibles, le taux d'abus d'opioïdes le plus bas d'Amérique du Sud, qui s'élevait à 0,02 %, a été signalé en 2008 en Colombie et en 2011 au Venezuela (République bolivarienne du). Les taux les plus hauts ont été signalés en 2007 en Bolivie (État plurinational de) (0,6 %) et en 2005 au Brésil (0,5 %), où les opioïdes soumis à prescription utilisés à des fins non médicales représentaient la plupart des opioïdes faisant l'objet d'abus.

568. Les inquiétudes face à l'abus croissant de drogues de synthèse chez les jeunes sud-américains ont également continué de s'intensifier. Des taux de prévalence annuelle élevés concernant l'abus de stimulants de type amphétamine chez les jeunes ont été signalés, notamment

en Argentine, au Chili et en Colombie. D'après les dernières informations communiquées par les gouvernements, 1,4 % et 1,6 % des jeunes âgés de 15 à 16 ans ont consommé de la MDMA ("ecstasy") au cours des 12 derniers mois en Argentine et au Chili, respectivement.

569. D'après le rapport de la CICAD sur l'usage de drogues dans les Amériques en 2011, l'abus de substances à inhaler pourrait constituer un problème croissant dans les Amériques, car les jeunes recherchent des substances licites et aisément accessibles. D'après ce rapport, l'abus de ces substances, autrefois considéré comme étant presque exclusivement limité aux enfants des rues, est fermement ancré chez les élèves du secondaire d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans la plupart des pays de ces sous-régions, il s'agirait des substances les plus consommées après le cannabis. Dans certains pays, la prévalence au cours des 12 derniers mois de l'abus de substances à inhaler est supérieure à celle de l'abus de cannabis.

## C. Asie

### Asie de l'Est et du Sud-Est

#### 1. Principaux faits nouveaux

570. En 2011, l'Asie de l'Est et du Sud-Est est restée la deuxième région du monde par la superficie totale des cultures illicites de pavot à opium, qui représentait plus de 20 % de la superficie consacrée à ces cultures dans le monde. La République démocratique populaire lao et le Myanmar ont signalé une expansion des cultures illicites de pavot à opium pendant 6 années consécutives à compter de 2007. De 2011 à 2012, la superficie totale estimée de celles-ci dans ces deux pays a augmenté d'environ 66 % et 17 % respectivement, ce qui donne à penser que la production d'opium pourrait être en hausse. Au vu de la progression continue de la culture illicite du pavot à opium dans cette région, l'OICS exhorte de nouveau les Gouvernements de la République démocratique populaire lao et du Myanmar à prendre les mesures nécessaires pour la réduire. L'OICS engage la communauté internationale, en particulier l'ONUDC, et les autres pays de la région à renforcer l'assistance fournie à ces deux pays, notamment en matière de programmes de développement alternatif et d'éradication des cultures illicites.

571. L'Asie de l'Est et du Sud-Est demeure un centre de fabrication et un marché illicite en expansion de stimulants de type amphétamine, plus particulièrement de méthamphétamine. Les saisies de méthamphétamine dans cette région ont représenté près de la moitié des saisies mondiales en 2010. En 2011, la plupart des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont de nouveau signalé une

augmentation de ces saisies. Par ailleurs, il est apparu que la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, qui avait habituellement lieu en Chine ou au Myanmar, avait gagné d'autres pays, dont le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande. De grandes quantités d'éphédrine et de pseudoéphédrine, substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, ont continué de faire l'objet d'un trafic dans la région.

572. Le trafic et l'abus de médicaments soumis à prescription et de préparations pharmaceutiques en vente libre contenant des substances placées sous contrôle international constituent de graves problèmes en Asie de l'Est et du Sud-Est. En Malaisie, un laboratoire clandestin où étaient fabriqués des comprimés contenant du nimétazépam (benzodiazépine nooleptique également connue sous le nom d'Erimin 5) a été démantelé en 2010. Jusque-là, peu de benzodiazépines avaient été fabriquées dans d'autres pays de la région. Ce démantèlement ainsi que les saisies récentes de comprimés de nimétazépam ont suscité des interrogations quant à l'émergence de la Malaisie comme pays de fabrication illicite et comme zone de transit de benzodiazépines à destination des marchés illicites d'autres pays. De nombreux pays de la région ont également signalé l'abus et la saisie de médicaments contenant de la morphine, de la codéine et des benzodiazépines, dont certains avaient été introduits illicitement depuis l'Asie du Sud, volés ou obtenus dans des pharmacies à l'aide de fausses ordonnances. L'OICS prie donc instamment les gouvernements des pays de la région de renforcer les mesures de contrôle du commerce international et de la distribution nationale de médicaments soumis à prescription et de préparations pharmaceutiques en vente libre contenant des substances placées sous contrôle international, et de surveiller étroitement les caractéristiques et les tendances du trafic et de l'abus de ces produits en vue d'élaborer des mesures de lutte efficaces.

573. Face aux récentes difficultés que pose l'abus de nouvelles substances psychoactives, le Gouvernement de la République de Corée a mis en place en 2011 un système d'inscription temporaire et un système de gestion des analogues de drogues pour soumettre rapidement ces nouvelles substances à un contrôle national. Parmi les substances visées par ces systèmes figurent les agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes et la MDPV.

#### 2. Coopération régionale

574. La cinquième Réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, le Japon et la République de Corée (ASEAN+3) sur la criminalité transnationale s'est tenue à Bali (Indonésie) en octobre 2011. Lors de cette réunion, les représentants ont réaffirmé